

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
 Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire
 M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 18 novembre 1999, à 14 h
Best Western
420, rue Mgr Dubois
Saint-Jérôme

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 1999	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
LE PRÉSIDENT:	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES:	
CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES LAURENTIDES:	
MARIO GAUTHIER, PIERRE GINGRAS, RENALD McCORMACK, JEAN-LUC RIOPEL.....	2
LAURENT LOCAS, GERMAIN FRANCHE	20
FÉDÉRATION DE L'UPA OUTAOUAIS-LAURENTIDES:	
MARC BÉLANGER, JACQUES BASTIEN, YVON FILION	31
REPRISE DE LA SÉANCE.....	47
ZEC NORMANDIE:	
ANDRÉ MARCOUX	47
COALITION LAURENTIENNE POUR UNE GESTION RÉGIONALE DES DÉCHETS:	
NORMAND BEAUDET	61
CLAUDE NAUD.....	68

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Bonsoir, mesdames et messieurs! Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Même si un certain nombre d'entre vous étaient là hier, je reprends mon petit topo d'ouverture classique. D'abord, vous voyez les membres de la Commission, nous sommes trois membres: madame Gisèle Gallichan, monsieur Camille Genest et moi-même.

10 Le mandat de la Commission va du 15 mars 99 au 15 mars de l'an 2000. Dans le cadre de ce mandat, selon la procédure du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, il y a deux étapes à l'audience, la première consacrée à l'information, qui nous a amenés à parcourir l'ensemble du Québec, y compris le Grand Nord, et de tenir onze journées thématiques de réflexion sur différents aspects, ce qui nous a permis d'amasser une documentation
15 considérable, et ça nous a menés du 15 mars à pratiquement la fin du mois d'août.

 Nous sommes actuellement, maintenant, dans la deuxième partie de l'audience. On fait une nouvelle tournée du Québec dans toutes les régions pour recevoir cette fois-ci les mémoires des individus et des groupes qui essaient de nous convaincre ou de nous signaler un certain
20 nombre de points qui, à leurs yeux, sont essentiels pour la mise en place d'une politique cohérente de l'eau au Québec.

 La procédure que nous suivons cet après-midi est simple. Nous essayons de prendre à peu près une demi-heure par intervenant. Nous vous demandons, au départ, de nous faire une
25 brève synthèse de votre mémoire. Il y a des mémoires qui sont très substantiels. Alors si vous pouvez, en dix, douze, quinze minutes, résumer l'essentiel, ce qui permet ensuite à la Commission de poser un certain nombre de questions. Ce n'est pas une question de mettre en boîte, c'est une question de bien comprendre les arguments, de comparer un peu des positions avec d'autres positions pour bien saisir l'argumentation et la manière que vous avez d'aborder le
30 problème.

 À la fin de la rencontre, la procédure prévoit qu'il y ait pour toute personne présente dans l'assemblée un droit de rectification. Si des choses qui ont été dites étaient fausses, n'étaient pas conformes à des données de faits, il est donc permis à des gens de rectifier des choses. Ce
35 n'est pas un pouvoir argumentaire, ce n'est pas un pouvoir de réfuter le discours, mais c'est simplement un pouvoir de rétablir les faits s'il y avait erreur dans les faits.

 J'identifie les gens qui sont au soutien à l'assemblée. À l'arrière, du Bureau d'audiences, madame Louise Bourdages, qui est agente d'information, ainsi que madame Anne-Marie
40 Gaulin, qui est coordonnatrice au secrétariat de la Commission; la sténotypiste, ici, madame Lise Maisonneuve; et du ministère des Relations avec les citoyens, pour le soutien technique, messieurs Georges Leclerc et Jean Métivier.

45 Alors, sans autre forme de préambule - vous êtes déjà assis, messieurs - alors j'ai le plaisir d'accueillir le CRD Laurentides. La parole est à vous. Bienvenue!

M. PIERRE GINGRAS :

50 Merci. Donc, madame la commissaire, monsieur le commissaire, monsieur le président, bienvenue chez nous, bienvenue chez vous. C'est avec une grande fierté, aujourd'hui, que je vous présente le mémoire collectif sur la gestion des eaux de surface et souterraine sur le territoire des Laurentides, qui fait partie de la démarche régionale du Conseil régional de développement des Laurentides. Il s'inscrit dans la volonté de plusieurs partenaires, bien sûr, de participer à l'élaboration de ce mémoire et tente de vous présenter une vision
55 éclairée de la ressource eau dans la région des Laurentides.

Donc, je vais tenter d'être le plus exact possible, sans commettre d'erreur, pour ne pas me faire reprendre par la suite.

60 **LE PRÉSIDENT :**

Je peux juste vous demander de vous identifier, ainsi que vos collègues, pour la transcription.

65 **M. PIERRE GINGRAS :**

Absolument. Je suis Pierre Gingras, président du Conseil régional de développement des Laurentides. Je suis accompagné de monsieur Renald McCormack, qui est hydrogéologue; de monsieur Mario Gauthier, Ph.D., qui était responsable de la recherche, de l'analyse et de la
70 rédaction du mémoire; de même que de monsieur Jean-Luc Riopel, qui est trésorier au Conseil régional de développement.

75 Donc, c'était une question, ça ne faisait pas partie de mon dix minutes, monsieur le président. C'est bien ça?

Ceci étant dit, je vais amorcer immédiatement la présentation du mémoire. Je ne lirai pas le mémoire, mais je vais tenter de présenter les grands enjeux.

80 Donc, ce mémoire collectif est le résultat d'un travail de concertation, comme je le disais, de dix-huit organisations directement intéressées par la problématique de la gestion de l'eau sur le territoire des Laurentides. Nous vous présentons, ici, les principaux enjeux et les positions communes lorsqu'il n'y a pas de consensus total entre les partenaires. Nous vous l'avons indiqué dans notre mémoire. Le CRD Laurentides a été mandaté par les partenaires régionaux pour coordonner l'élaboration du mémoire et sa présentation.

85

D'entrée de jeu, je tiens à préciser que l'eau joue un rôle stratégique dans notre milieu. Le sud et l'ouest de la région, dont le niveau de développement de l'agriculture est élevé, le

90 centre et le nord, où la villégiature, le tourisme et les activités de loisir jouent un rôle important, tous ces acteurs et secteurs comptent sur la disponibilité et la qualité de l'eau.

95 Les activités reliées à l'agriculture, à la villégiature, au récréo-tourisme, à l'embouteillage de l'eau et à l'occupation du territoire exigent pour se développer que les milieux physique et humain soient non seulement préservés, mais améliorés. En même temps, nous sommes tous et toutes conscients que ces activités contribuent aussi à détériorer l'environnement, affectent la disponibilité et la qualité des ressources hydriques, et posent des défis importants au chapitre du développement durable.

100 À la lumière de ces considérations, nous estimons qu'une politique québécoise sur l'eau, qui assure l'intégrité du milieu hydrique et qui associe le milieu à son application, est essentielle et urgente.

105 Notre présentation couvrira essentiellement trois aspects: la première, la gestion des eaux de surface; la deuxième, la gestion des eaux souterraines; et la troisième, la gestion des eaux par bassin versant.

110 Parlons d'abord de la gestion des eaux de surface. Deux positions qui représentent pour nous des enjeux. Les intervenants de la région des Laurentides souscrivent au principe de la classification des rivières, en réaffirmant la position des Laurentides lors des consultations publiques tenues au printemps 1998 par le Comité de travail interministériel sur cette question. Toutefois, nous avons des réserves en ce qui a trait à la démarche de classification proposée par le ministère des Ressources naturelles du Québec.

115 Le maintien de l'intégrité écologique des écosystèmes aquatiques et la gestion des conflits d'usage revêtent une importance considérable pour nous, notamment en raison des vocations forestière, agricole, récréo-touristique et de villégiature de la région des Laurentides. À cet effet, le manque de connaissance relative à la qualité et à la quantité des eaux de surface est une préoccupation majeure qui exige des solutions concrètes. Bref, il y a des appréhensions et des attentes concernant la régionalisation. Les outils pour effectuer un suivi adéquat de l'état de santé de nos systèmes aquatiques font défaut et nos partenaires municipaux et autres partenaires réclament du soutien à ce chapitre.

125 La gestion des eaux souterraines. Le mémoire du CRD Laurentides et de ses partenaires présente un portrait statistique de l'utilisation des eaux souterraines dans notre région et met en évidence l'importance pour la région de bien connaître cet aspect et la gestion des eaux.

Nous voulons d'abord attirer votre attention sur quatre facteurs préoccupants qui peuvent affecter la qualité et la disponibilité des eaux souterraines dans notre région.

130 La contamination ponctuelle provenant des lieux d'enfouissement. La région en compte quatre lieux d'enfouissement sanitaire, l'Annonciation, Mirabel ou celui de Lachute à Mirabel,

Mont-Laurier, Sainte-Sophie, qui peuvent affecter non seulement la qualité des eaux souterraines mais aussi celle des eaux de surface.

135 Deuxième préoccupation, la pollution diffuse d'origine agricole. La vigilance de la Fédération de l'UPA et la qualité de nos sols font en sorte que cette problématique est quand même relativement bien contrôlée, mais elle nous préoccupe quand même.

140 La contamination par l'uranium dans la région d'Oka. Selon la Direction régionale de la santé publique des Laurentides, les données actuellement disponibles concernant cette problématique ne démontrent pas à première vue de problèmes de santé publique, mais la vigilance demeure de mise.

145 Les puits privés de captage, maintenant. Il y a peu de suivi et de contrôle qui sont effectués par le ministère de l'Environnement et de la Faune. Ce n'est pas un reproche. Tout simplement, on agit de façon réactive plutôt que proactive, sûrement par manque de ressources.

150 Les Laurentides sont définitivement une région où la question de l'exploitation des eaux souterraines à des fins commerciales représente un enjeu majeur pour la région. À cet égard, le CRD Laurentides et ses partenaires sont favorables à l'exploitation des eaux souterraines à des fins commerciales, dans la mesure où cette activité est réalisée en respectant la pérennité et la qualité de la ressource, ainsi que les principes de développement durable.

155 Nous tenons à réitérer l'importance que la gestion de l'eau devienne une priorité gouvernementale et que le gouvernement du Québec réalise son engagement d'adopter une politique de l'eau. Pour soutenir la mise en oeuvre de cette politique, nous recommandons, entre autres - et c'est la recommandation 9 - que le gouvernement du Québec augmente les ressources humaines et financières nécessaires en matière d'expertises hydrogéologiques et
160 qu'il les décentralise dans les régions ayant des besoins accrus, compte tenu de leur réalité, afin de permettre au milieu d'améliorer ses connaissances sur la ressource eau souterraine et pour prévenir d'éventuels conflits d'usage qui pourraient survenir dans l'exploitation de cette ressource.

165 Concernant le projet de politique de protection et de conservation des eaux souterraines et le projet de règlement sur le captage des eaux souterraines, nous donnons notre appui aux principes et orientations de ces projets. Mais à ce chapitre, la Fédération de l'UPA a des réserves. Vous retrouverez à la page 29, premier paragraphe, les réserves inscrites de la Fédération de l'UPA.

170 Par ailleurs, nous et nos partenaires, à l'exception de la Fédération de l'UPA et du Conseil de l'environnement des Laurentides, CRELA, considérons qu'il n'est pas pertinent d'adopter un moratoire sur l'émission des certificats d'autorisation pour le captage des eaux souterraines à des fins commerciales. À ce chapitre, nous tenons tout de même à
175 recommander - la recommandation 11 - donc que le gouvernement du Québec procède, dans

les meilleurs délais, à l'adoption de la politique de protection et de conservation des eaux souterraines et au projet de règlement sur le captage des eaux souterraines, tout en prévoyant les ressources humaines et financières nécessaires à sa mise en oeuvre.

180 Finalement, un mot sur la détermination des périmètres de protection des aires de captage. Nous demandons au gouvernement du Québec de développer des outils adéquats pour établir les périmètres de protection des aires de captage et de les rendre accessibles aux MRC en vue, bien sûr, de l'intégration des règles concernant la protection de ces aires dans les schémas d'aménagement.

185 La gestion par bassin versant, maintenant. Donc, nous sommes en accord avec ce mode de gestion intégrée de l'eau, mais nous avons des réserves très importantes sur la création de nouvelles structures administratives. Vous comprenez que la région des Laurentides - vous lisez sûrement les journaux - toute nouvelle structure, qu'elle soit superstructure ou autres, nous effraie un peu.

190 Donc, nous sommes ouverts à l'établissement de systèmes de redevances basés sur les principes de pollueur-payeur ou de l'usager-payeur, afin de favoriser la protection de la ressource, l'acquisition de connaissances, le suivi, le contrôle, la surveillance environnementale, ainsi qu'une certaine forme de compensation pour les inconvénients et préjudices causés au milieu suite à l'exploitation de cette ressource.

195 En conclusion, selon nous, une véritable politique de l'eau doit s'insérer dans le cadre d'une politique environnementale globale, s'appuyant sur les principes de développement durable.

200 Aussi, la future politique de l'eau doit tenir compte de la multiplicité et des usages des acteurs impliqués, de la nécessité d'assurer la disponibilité et la qualité de la ressource et, finalement, de préserver les écosystèmes aquatiques.

205 Afin d'assurer la cohérence entre ces orientations et ces actions, le gouvernement du Québec doit prévoir les ressources nécessaires - et je le répète - à la mise en oeuvre de la politique québécoise sur l'eau et ce, à tous les paliers d'intervention, soit national, régional ou local.

210 En terminant, permettez-moi de vous rappeler que la démarche de concertation régionale, qui a donné lieu à la production du mémoire collectif de la région des Laurentides, témoigne de l'importance que nous accordons à ce dossier.

215 Et j'aimerais, messieurs et madame les commissaires, en terminant, remercier tous les intervenants qui ont apporté leur soutien, leurs connaissances, leur intérêt à ce mémoire. Vous les retrouverez dans notre mémoire, à l'annexe 2: donc, les huit Municipalités régionales de comté; au niveau sectoriel, la Fédération de l'Union des producteurs agricoles, Loisirs et Sports Laurentides, la ZEC Normandie, la Direction régionale de la santé publique; au niveau

220 industriel, Les Breuvages Nora; au niveau conseiller scientifique, la Commission géologique du
Canada; et du Comité de travail, donc le Conseil régional de l'environnement des Laurentides,
la MRC d'Argenteuil, le CLD de Mirabel et le Conseil régional de développement des
Laurentides et tous ses partenaires.

225 Donc, cette résolution et ce mémoire ont été adoptés lors d'un des conseils
d'administration du Conseil régional à l'unanimité par les intervenants. Donc, c'est avec fierté
que nous vous présentons ce mémoire.

LE PRÉSIDENT :

230

Alors, monsieur Gingras et tous les collègues, merci d'abord pour votre mémoire.
D'habitude, on n'exprime pas beaucoup d'opinion sur le mémoire lui-même, mais comme vous
nous avez dit que c'est monsieur Gauthier qui l'a rédigé et que j'ai pu voir grandir monsieur
Gauthier dans sa carrière d'universitaire, j'aurais tendance à lui donner un A+ si j'avais été son
examineur.

235

M. PIERRE GINGRAS :

Merci.

240

LE PRÉSIDENT :

Il y a des choses qui sont intéressantes au niveau de l'analyse que vous avez dans ça.
Et il est clair aussi que vous avez dû négocier avec vos partenaires puisqu'on s'aperçoit que, de
temps en temps, il y a des dissidences sur certains points et qu'il a dû être relativement difficile
de mettre tout ça ensemble, ce qui est un bon avant-goût de ce que pourrait être une gestion par
bassin dans la conciliation des diversités. Alors, là, c'est plutôt mission réussie de ce côté-là
que d'être parvenus sur des points aussi chauds à à peu près des positions communes.

245

Une des choses qui tranche, évidemment, c'est votre réflexion en page 24, à savoir
que vous êtes favorables à l'exploitation des eaux souterraines à des fins commerciales avec
évidemment tous les critères de prudence qui y sont associés.

250

D'habitude, vous savez, il y a deux objections de fond qui sont apportées à ça. La
première, c'est que premièrement, ça sert à des fins économiques. Et donc, les gens refusent
cette hypothèse-là parce que, disent-ils, c'est une marchandisation de l'eau et il ne faut pas s'en
aller vers la marchandisation de l'eau. C'est très souvent la première résistance. Et la deuxième,
elle est impliquée dans l'ensemble des pondérations que vous mettez, c'est le relatif niveau
d'ignorance dans lequel nous sommes à l'égard de ces ressources-là.

255

260

Alors, j'aimerais avoir votre commentaire là-dessus.

M. PIERRE GINGRAS :

265 Dans un premier temps, pour nous, l'eau est une ressource, comme les mines ou les
produits miniers peuvent en être une. Est-ce qu'on n'exploiterait pas cette ressource? Et ce
qu'on dit, c'est, à l'heure actuelle, des permis ont été accordés par le ministère de
l'Environnement. Le ministère de l'Environnement, après des études de trois ans dans certains
270 cas, donne des permis à l'exploitation de cette ressource. À l'heure actuelle, dans la région des
Laurentides, cette ressource est exploitée et ne cause aucun préjudice.

Nous avons fait et nous avons commandé, dans le but d'être encore plus sécuritaire dans
cette recommandation et à grands frais d'ailleurs, une étude hydrogéologique régionale des
aquifères fracturés du sud-ouest du Québec, qui est la première étude qui sera réalisée comme
275 ça au Canada. Donc, dans notre recommandation, on dit: «Il faut respecter d'abord la
pérennité de la ressource.» Donc, si elle est là, pourquoi ne pas s'en servir en assurant, bien
sûr, sa pérennité.

Je ne sais pas si vous avez... ça faisait partie de l'objet du mémoire. Est-ce que nos
280 partenaires avaient été plus loin? Ça va?

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que, par ailleurs, vous êtes en faveur de déclarer l'eau souterraine bien
285 commun? Parce qu'actuellement, sa situation, c'est d'être encore un bien privé rattaché à la
propriété foncière.

M. PIERRE GINGRAS :

290 Dans le mémoire, on indique qu'on est favorable à ça, sauf qu'on dit cependant, on fait
une mise en garde, on dit: il devrait y avoir des redevances, et ces redevances-là devraient
nous permettre de s'assurer des connaissances justement, de s'assurer l'acquisition de
connaissances et de fournir aussi des outils aux différents partenaires pour pouvoir bien gérer
cette ressource-là. C'est à la page 31 de notre mémoire.

295

M. MARIO GAUTHIER :

Sur la question du bien public, je pense qu'il est assez clair, à la page 29, qu'il y a un
appui qui est donné au projet de politique de protection et de conservation des eaux
300 souterraines, dont le premier principe est le principe de la ressource collective. Donc, là-
dessus, il n'y a aucune équivoque. Je crois que c'est la majorité des partenaires. Il y a quelques
exceptions. Donc, l'ensemble des partenaires donnent leur appui au principe de la politique.

LE PRÉSIDENT :

305

C'est ça. Là où il y a des divergences, évidemment, c'est au niveau de qui devra payer
les redevances. Et ça, là, il y a sans doute des tensions assez vives.

Madame Gallichan, s'il vous plaît.

310

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Ce que j'aimerais de mon côté explorer avec vous, monsieur Gingras et collègues, c'est l'élément de l'urgence. À deux ou trois reprises, vous dites: «Il faut que cela se fasse rapidement.» Et un peu plus tôt, vous avez dit les mots: «il y a urgence». Comment voyez-vous donc l'approche que nous devrions recommander dans le temps?

315

C'est-à-dire, est-ce qu'il vous apparaît à ce point urgent qu'il faille que le gouvernement présente pratiquement simultanément une politique de l'eau et tout ce que ça signifie en concordance de loi, en modifications législatives, modifications réglementaires? J'aimerais vous entendre sur un calendrier.

320

M. MARIO GAUTHIER :

Il y a eu une discussion notamment sur la pertinence d'adopter un moratoire et l'ensemble des partenaires ne voulaient pas aller dans le sens d'un moratoire, parce qu'ils ne voulaient pas que ce soit justement un frein à l'adoption d'une politique ou que, politiquement, on utilise le moratoire pour prendre encore plusieurs années à adopter une véritable politique. C'est un peu pour ça que les gens se sont prononcés contre l'idée d'un moratoire. Mais en contrepartie, ça veut dire qu'il faut procéder rapidement dans l'adoption d'une politique.

325

330

Et ça, il y a eu un débat assez animé. On a organisé, comme vous avez pu le voir, deux journées, une journée complète sur la gestion des eaux souterraines et ça a été presque un consensus unanime là-dessus, sur la question du moratoire, mais qu'il faut vraiment mettre en perspective la position qui est vue là, il faut la mettre en perspective avec l'urgence d'adopter une politique.

335

Je ne sais pas si ça éclaire?

340

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Vous la voyez dans une année, deux années? Parce que comme on a pu le faire remarquer un peu partout, c'est difficile à tourner ça sur un dix sous. Alors, il y a quand même une cadence que vous semblez vouloir donner à la galère.

345

M. PIERRE GINGRAS :

Oui, effectivement, au moins démarrer le processus le plus rapidement après les audiences, que ça ne se retrouve pas sur une tablette, quoi.

350

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

355 Oui, mais monsieur McCormack, vous avez été dans la machine, vous. Est-ce qu'on peut rêver d'une politique qui serait prête dans l'espace d'un an, deux ans? Comment voyez-vous ça, vous, qui avez été dans la machine?

M. RENALD McCORMACK :

360 Parce que j'ai été dans la machine, effectivement, oui, il faut -- ça fait quand même presque trois ans, trois ou quatre ans maintenant que ça a été démarré tout ce processus de politique de protection et de conservation des eaux souterraines. Le projet de règlement sur le captage, ça a fait six ans, six ou sept ans.

365 On sait que c'est long, mais entre-temps, par contre, il y a eu des conflits d'usage qui se sont manifestés un peu partout à travers la province: utilisation à des fins commerciales, utilisation à des fins industrielles, utilisation à des fins agricoles. Donc, on s'aperçoit de plus en plus que la ressource est sollicitée à gauche et à droite.

370 Il y a des régions qui sont favorisées en ce qui concerne la ressource eau souterraine, et parce qu'elles sont favorisées, bien, il y a des contextes géologiques particuliers qui permettent l'exploitation de la ressource, qui convient très bien au contexte géologique et à la définition de -- appelons-la «eau de source», par contre, là. En partant de là, bien, il faut nécessairement procéder assez rapidement, de façon à tenter de régler ces conflits d'usage qui se manifestent.

375 Il peut y avoir cohabitation de différentes activités de solliciteurs d'eau souterraine. Il peut y avoir l'usage agricole. Il peut y avoir de gros producteurs agricoles qui l'utilisent, puis ça peut cohabiter avec l'exploitation à des fins commerciales également. Alors, il faut voir un petit peu si la ressource est suffisante pour répondre à tous ces besoins. Et bon, l'ensemble de la politique est bâtie un petit peu autour de ça.

380 Dans le fond, c'est au niveau des conflits d'usage qui a généré finalement l'ensemble de cette démarche, il y a des conflits d'usage qui se sont manifestés au fil des années. Autrefois, les eaux souterraines, on n'en parlait pratiquement pas. C'était camouflé, c'était mystérieux, on ne la voyait pas. Ça coulait d'un endroit à l'autre, d'un terrain à l'autre, c'était fini, on n'en parlait pas. Maintenant, c'est de plus en plus sollicité. Elle est convoitée.

390 Maintenant, il faut voir quelle est la quantité qui est convoitée. C'est quoi la quantité disponible qui pourrait permettre la cohabitation des différentes activités. Si on ne l'utilise pas, elle se perd. C'est une ressource qui est renouvelable, c'est vrai; mais si on ne l'utilise pas, elle se perd. Elle va alimenter. Bon, elle rentre dans le cycle hydrologique et tout, mais il y a une marge de manoeuvre qui nous permet d'aller chercher une certaine quantité d'eau pour tous les usages, que ce soit autant agricole qu'industriel ou à des fins commerciales.

M. PIERRE GINGRAS :

395

Et des fois, à tort, on peut penser à un impact d'une activité versus l'autre activité. Donc, c'est pour ça qu'on demande des périmètres, qu'on demande des analyses, qu'on demande une réglementation.

400 Donc, oui, le plus rapidement possible, mais on dit: on n'a pas besoin de moratoire parce que l'analyse est déjà faite par le ministère de l'Environnement.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

405 Une dernière question. Je reviens un peu comme une achalante.

 Monsieur McCormack, vu que vous étiez dans la machine et peut-être quelqu'un d'autre aussi, mais vous, donc, qui savez que depuis l'époque du rapport Legendre, il y a eu des études, il y a un tas déjà de connaissance et de recherche sur les modifications à apporter, il y a eu des projets et, en juin 98, un nouveau projet de politique sur les eaux souterraines, bon, vous avez aussi vécu le fait que le Ministère s'est fait ratiboiser ses budgets et ses ressources de scientifiques pour faire du contrôle et du suivi, alors compte tenu de cette problématique - je reviens avec ma question lancinante - à votre avis, un ordre de grandeur, est-ce qu'il vous apparaît possible que la machine puisse arriver à produire dans ces circonstances-là un projet de politique dans une période d'un an?

415

M. RENALD McCORMACK :

 Dans une période d'un an? Au moins démarrer. Il y a déjà quand même des consultations qui ont été faites relativement à ce projet de politique, déjà, dans le passé. Alors il y a eu une tournée qui a été faite et, quand même, il y a des organisations qui ont été mises au courant puis qui ont émis des commentaires relativement au projet de politique qui avait été présenté.

420

 Maintenant, de là à mettre en branle tout le plan d'action, toute la mise en marche d'une politique semblable, ça comporte énormément d'éléments ce projet de politique. Alors, l'histoire des périmètres de protection, il y a l'adoption du règlement. Je sais qu'à ce niveau-là, au niveau des eaux souterraines, il y a énormément de chemin de parcouru. Maintenant, il faut une volonté politique pour aller de l'avant puis dire: «O.K., on y va maintenant.»

425

430

 Alors, là, je ne suis plus dans la machine, je ne peux pas le dire.

M. PIERRE GINGRAS :

 En complément de réponse, il y a déjà eu de nombreux, nombreux débats à ce sujet-là. Il y a un projet de politique qui est déjà avancé. Donc, si on était en Beauce, on nous dirait: «Arrêtez de penser, puis faites. Donc, arrêtez d'être des penseux; nous, on est des faiseurs.» Donc, il serait grandement temps d'agir sur ça. Je pense que le temps de la réflexion est terminé, c'est le temps de passer à l'action.

435

440

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

445

Dans votre présentation, monsieur Gingras, vous avez mentionné que la problématique de la pollution d'origine agricole était avec l'aide, la vigilance, disiez-vous, de la Fédération de l'UPA, bien contrôlée dans la région.

M. PIERRE GINGRAS :

450

Oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

455

Vous êtes chanceux, c'est une des rares régions où ce constat-là peut être fait, dans la mesure où, dans la plupart des régions, la principale menace pour l'eau souterraine, c'est effectivement la pollution d'origine agricole. Et cette menace principale là n'est pas vraiment contrôlée, compte tenu des pesticides utilisés, des engrais de synthèse, la question des lisiers, l'érosion des sols, la monoculture. Donc, ailleurs, et même on peut dire dans le monde, c'est la principale menace à l'eau souterraine.

460

Donnez-nous votre secret et qu'est-ce qui explique ce constat si positif.

M. PIERRE GINGRAS :

465

Monsieur McCormack.

M. RENALD McCORMACK :

470

Je peux peut-être répondre. C'est peut-être le contexte géologique qui se prête au fait qu'il n'y a pas de contamination en profondeur. Étant donné qu'il y a un couvert protecteur argileux relativement important, particulièrement dans la MRC du sud, ça empêche un peu toute infiltration, toute contamination d'atteindre la nappe qui est en profondeur. Ça ne veut pas dire que certains secteurs, il n'y aura pas de nappe en surface qui sera atteinte. Mais de façon générale, étant donné le couvert protecteur argileux qui recouvre la roche de fond, ça empêche un peu toute contamination, toute infiltration de contaminant vers la nappe en profondeur.

475

480

Par contre, dans des secteurs en général - on parle d'Oka - il y a une inquiétude en ce qui concerne la présence de pesticides en relation avec les vergers dans le secteur d'Oka. S'il n'y a pas de couvert protecteur suffisant ou adéquat, il peut y avoir une inquiétude. Mais si on ne fait pas la recherche pour tel produit utilisé en particulier, on ne saura jamais effectivement si c'est infiltré dans la nappe ou pas.

Maintenant, dans les secteurs de vulnérabilité très faible, si le milieu rocheux est relativement près de la surface, il y a des vergers qui sont en exploitation, qu'il y a des produits

485 qui sont utilisés, il se peut fort bien à ce moment-là qu'il y ait une infiltration vers la nappe en profondeur.

Il y a deux municipalités qui ont été déclarées en surplus de fumier dans le secteur CRD Laurentides, mais ça ne pose pas de problème probablement dû au fait qu'il y a un couvert protecteur argileux.

490

M. PIERRE GINGRAS :

Brièvement, monsieur Riopel aurait une information supplémentaire.

495

M. JEAN-LUC RIOPEL :

Sans être un spécialiste, j'aimerais aussi vous souligner sur ce sujet-là qu'il y a quand même, ici en région, peu de lisier de porc, qui est un des éléments qui peut causer certaines problématiques dans d'autres régions.

500

Et autre commentaire, je vous dirais qu'il y a eu aussi, du moins au niveau de ce que moi, je connais...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

505

Mais le lisier de porc, en général, c'est de la pollution ponctuelle et il y a des mesures relativement sécuritaires maintenant qui existent.

M. JEAN-LUC RIOPEL :

510

D'accord.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

515

Ma question portait sur la pollution diffuse.

M. JEAN-LUC RIOPEL :

520 Maintenant, je compléterais en vous disant que, entre autres dans certaines parties du territoire, il y a aussi une prise en main, parce qu'il y a eu certaines problématiques il y a quelques années. Et lorsque le milieu agricole et les intervenants municipaux et autres ont pris connaissance de certaines problématiques comme, par exemple, l'épandage à outrance de pesticides, les gens se sont pris en main.

525

Ils ont réalisé que c'était leur propre eau qu'ils repompaient par la suite, qui devenait problématique pour la production, qu'elle soit au niveau des céréales ou autres produits, petits fruits ou autres, et aussi au niveau des serres. Parce qu'en autres, le territoire de Mirabel, que

530 je connais bien, vous retrouvez beaucoup d'entreprises serricoles et, à ce chapitre-là, les gens se tiraient eux-mêmes dans le pied. Donc, ils se sont carrément pris en main et ils ont amélioré de beaucoup ce processus-là.

535 Ce qui fait qu'au-delà de l'information technique que monsieur McCormack vous soulignait, je pense que de vivre des problématiques, lorsque les gens décident de résoudre le problème ensemble, bien, il y a moyen d'arriver à des solutions pertinentes.

M. PIERRE GINGRAS :

540 Et pour conclure sur ce point-là, je pourrais vous dire que dans notre mémoire, on dit: «Dans ce contexte, il y aurait lieu de dresser un portrait plus exhaustif de la situation de la pollution diffuse.» On vous a répondu par rapport au sol.

545 On se demandait tout à l'heure quel était notre secret, mais concrètement Stablex est venue s'établir dans la région des Laurentides pourquoi? À cause de la qualité des sols, pour pouvoir retenir, effectivement pour qu'il n'y ait pas de diffusion. Donc, le secret des sols.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

550 Est-ce que cette couche argileuse qui empêche les infiltrations rend, de facto, plus sécuritaire les lieux d'enfouissement sanitaire auxquels vous faites référence dans votre mémoire?

M. PIERRE GINGRAS :

555 Ça dépend où ils sont situés.

M. RENALD McCORMACK :

560 De façon générale, évidemment, disons qui est argileuse, qui va empêcher l'infiltration de produits contaminants, va retenir.

M. PIERRE GINGRAS :

565 Et à ce que les exigences sont les mêmes qu'il l'aurait été pour Stablex. Donc, il faudrait... votre question est très spécifique, très pointue.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Mais il y en a quatre et est-ce que les quatre sont situés sur des couches argileuses?

570 **M. PIERRE GINGRAS :**

Mirabel, oui. Dans le cas des autres, Sainte-Sophie...

M. RENALD McCORMACK :

575

C'est dans le sable, ça.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

580

C'est dans le sable.

M. RENALD McCORMACK :

585

Si je me souviens bien, c'est dans le sable. Il faudrait que je regarde plus en détail mais --

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

590

Je me permets de vous poser la question parce que c'est un des chapitres de votre mémoire.

M. RENALD McCORMACK :

595

Le sable repose sur l'argile.

M. MARIO GAUTHIER :

600

En fait, on est allé voir un peu la documentation existante. Vous avez suivi certainement les travaux de la Commission sur les déchets solides et on cite les conclusions de ce rapport-là. Moi, je ne connais pas précisément la situation des quatre sites mais, selon le rapport, les quatre sites sont des sites par atténuation et ils sont susceptibles d'affecter la qualité des eaux souterraines. Maintenant, peut-être que c'est moins problématique dans la région des Laurentides, justement...

605

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

610

Parce que si c'est les mêmes sols qui reçoivent par atténuation des lieux d'enfouissement sanitaire et en même temps de la pollution diffuse d'origine agricole, bien, c'est le même phénomène d'infiltration.

M. MARIO GAUTHIER :

Tout à fait.

615

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

C'est pour ça que je vous pose la question.

M. PIERRE GINGRAS :

620

Tout à fait, mais il y a lieu d'être vigilant et il y a lieu de suivre effectivement l'évolution de chacun des dossiers, tel qu'on l'indique dans notre rapport.

Monsieur McCormack.

625 **M. RENALD McCORMACK :**

Dans le cadre du programme PAERLES, il y a une évaluation qui a été faite, effectivement. Et bon, les lieux qui ont été inventoriés, au niveau de la région de CRD des Laurentides, il y avait deux sites en particulier là où il y avait des dépassements, où les sites
630 étaient en infraction en vertu du règlement sur les déchets solides. Et depuis ce temps, ces deux sites ont entrepris des mesures correctrices, de façon à empêcher la propagation de la contamination provenant de ces sites.

635 **M. PIERRE GINGRAS :**

Page 23, maintenant.

M. MARIO GAUTHIER :

640 Bien, on termine notre petit paragraphe sur les lieux d'enfouissement sanitaire sur les nouvelles -- parce qu'il y a eu des ajustements qui ont été faits depuis le dernier inventaire. Depuis le PAERLES, il y a eu des travaux qui ont été effectués dans la plupart des lieux d'enfouissement sanitaire pour se conformer à la réglementation.

645 Et en plus, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a un plan d'action qui a été adopté sur la gestion des matières résiduelles. Alors, on pense qu'on est en voie d'améliorer la situation. Je pense que vous pouvez prendre ça comme un appui à la mise en oeuvre du plan d'action adopté par le gouvernement il y a à peine un an, si je ne m'abuse.

650 **M. PIERRE GINGRAS :**

Et l'autre source de succès, c'est le travail de l'UPA dans notre région, que je tiens à souligner.

655 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Oui, vous l'aviez déjà mentionné dans votre présentation.

660 Vous parlez de l'importance qu'il n'y ait pas de nouvelles structures pour la gestion de l'eau au Québec, alors que d'autres nous disent: «Si la politique veut vraiment être appliquée de façon efficace et performante, ça prend une structure au moins de coordination.» D'autres proposent une société québécoise des eaux. D'autres proposent un tribunal de l'eau pour régler les conflits de juridiction. D'autres nous parlent d'un ministère de l'eau. C'est très rare qu'on nous dit: «pas de structure», dans la mesure où les gens disent: «Pour qu'une politique soit
665 appliquée, ça prend un leadership.»

Alors, vous, vous voyez ça comment? J'imagine que c'est par les organismes existants que la politique devrait être appliquée, mais de quelle façon?

670 **M. PIERRE GINGRAS :**

Normalement, ceux qui veulent créer des structures, c'est ceux qui cherchent des jobs. Il y a suffisamment de structures, je pense, au Québec.

675 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Jusqu'à maintenant, on ne peut pas faire... c'est votre opinion là.

680 **M. PIERRE GINGRAS :**

C'est mon opinion, bien sûr. Je le disais à la farce.

On pense qu'il y a suffisamment de structures, effectivement, dans un premier temps. On pense que les structures actuelles et la structure de concertation...

685

Monsieur le président notait tantôt le travail de collaboration qui avait été fait dans notre région. Le CRD, pour nous, est en mesure d'assurer ce suivi-là s'il possède les ressources nécessaires pour pouvoir le faire, financières et humaines. Et c'est le regroupement des acteurs. Cette politique-là, pour son application, doit regrouper l'ensemble des acteurs de notre région et l'ensemble des acteurs sont réunis alentour d'une table, qui s'appelle le CRD et qui existe déjà.

690

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Donc, je dois comprendre que s'il n'y a pas de nouvelles structures, vous verriez le mandat de la gestion de l'eau attribué au CRD.

695

M. PIERRE GINGRAS :

C'est bien ça.

700

M. JEAN-LUC RIOPEL :

En complément, si vous me permettez, il va de soi, comme monsieur Gingras vient de vous le souligner, c'est qu'il s'agit - parlons des Laurentides, ici - d'un lieu de rassemblement où, on l'a souligné tantôt, les gens ont vraiment exposé l'ensemble de leurs opinions et ont réussi à quand même circonscrire des constats communs. Alors, dans cette optique-là, autant les MRC vont être mises à contribution que l'UPA, que tous les partenaires, le CRELA et compagnie. Alors, dans cette optique-là, c'est l'orientation donc que l'on prend.

705

710

L'idée aussi étant que, on le soulignait tantôt, tout le phénomène de bassin versant va impliquer plusieurs intervenants, qu'on parle de plusieurs MRC, le cas échéant, qu'on parle de

715 différents intervenants à d'autres niveaux, alors autant une UPA, deux UPA, trois UPA, le cas
échéant, suivant les bassins versants. Or, c'est dans cette optique que l'on pense qu'un
organisme comme le CRD pourrait jouer ce rôle-là. Et qui de mieux que les intervenants
régionaux pour connaître cette ressource-là?

720 Et monsieur Gingras vous le soulignait, ce n'est pas pour rien que la région s'est payé ou
se paie actuellement, avec plusieurs partenaires, une étude d'un ordre de grandeur de 3.3
millions \$. Le seul regret que j'aurais à faire, c'est qu'on n'ait pas commencé cette étude-là il y a
trois ou quatre ans. Nous avons tout juste même pas une année de faite et, à ce chapitre-là, ça
aurait été intéressant de vous déposer des résultats qui auraient permis d'aller même plus loin
dans nos recommandations. Ultérieurement, on verra à faire le suivi approprié.

725 **M. MARIO GAUTHIER :**

730 Moi, j'ajouterais peut-être que dans notre démarche de concertation régionale - on a
pris un bon chapitre pour vous expliquer notre démarche de concertation régionale - peut-être
qu'on n'a pas eu suffisamment de temps pour explorer à fond la mise en oeuvre du concept de
gestion par bassin versant et, donc, il y a certains éléments qui ne sont pas explorés jusqu'au
niveau de la mise en oeuvre. Mais quand même, cette idée-là de ne pas imposer d'autres
structures, elle est forte dans la région.

735 Donc, moi, ce que j'ai senti comme le pouls des intervenants, c'est qu'il fallait laisser le
soin, le temps de prendre connaissance de l'approche et de définir cette approche-là sur une
base locale et régionale, et de pouvoir permettre aux spécificités locales d'adopter un modèle
qui correspond à la région, pas un modèle uniforme pour l'ensemble du Québec sur la gestion
par bassin versant.

740 Les gens des Laurentides ont déjà commencé à réfléchir sur la gestion par bassin
versant à leur rythme. Ils ont eu à subir des -- on a mis en annexe une petite controverse.
Donc, ils se sont pris en charge. Ils ont amorcé leur réflexion, puis ils ne veulent surtout pas se
faire dire exactement qu'est-ce qu'ils devraient faire. Ils sont en train de se prendre en main. Et
donc, c'est dans ce sens-là qu'ils ne veulent pas se faire imposer quelque chose. Je pense que
745 je résume le pouls des intervenants.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

750 Et qu'est-ce que vous répondez à ceux qui objectent que les CRD, ayant souvent des priorités en matière de développement économique traditionnel, peuvent être en conflit d'intérêt avec certaines préoccupations de nature environnementale et, bon, qui sont quasiment manifestées là?

755 Dans votre mémoire, il y a deux réserves sur des questions importantes, alors que la discussion est au niveau des principes. Alors quand arrive la discussion au niveau des affectations et des décisions à prendre, les réserves risquent d'être plus importantes. Et compte tenu de l'orientation de votre position, par exemple, sur le moratoire sur les demandes de permis de captage, d'exploitation commerciale, qui laisse voir une tendance bien particulière, donc ma question c'est: est-ce que le CRD est l'organisme qui a le niveau de préoccupation et
760 l'absence de conflit d'intérêt pour faire cette coordination-là?

M. PIERRE GINGRAS :

765 Monsieur le commissaire, je vous répondrai, on a été capable de présenter un mémoire collectif, commun.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

770 Oui, je vous en félicite.

M. PIERRE GINGRAS :

775 Ça, c'est une première étape de la démarche. Je ne vous dirai pas que dans toutes les régions, ça pourrait se passer comme ça. Ce qu'on vous dit, c'est que dans notre région, on possède un capital social extraordinaire, où les partenaires ne s'entendent pas tout le temps, ont leurs opinions, mais on se parle et on se comprend et on prend des positions communes. Donc, dans notre région, on est capable de faire ça.

780 Alors c'est pour ça qu'on vous dit, si vous voulez faire un projet pilote dans notre région pour nous confier cette gestion-là, ça nous ferait plaisir de l'accepter.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

785 Merci.

LE PRÉSIDENT :

790 Alors, messieurs, merci beaucoup. Je vous invite à relire les transcriptions d'hier soir et le maire Meilleur par rapport à ses inquiétudes sur le site de Mirabel. Vous allez avoir du plaisir en même temps. Alors, merci.

M. PIERRE GINGRAS :

795 Ça nous fait toujours plaisir de lire monsieur Meilleur.

LE PRÉSIDENT :

800 Alors merci, messieurs, et bonne chance.

M. PIERRE GINGRAS :

Messieurs et madame les commissaires, merci de votre écoute et de votre attention. Merci.

LE PRÉSIDENT :

805 Alors, j'inviterais maintenant monsieur Laurent Locas, s'il vous plaît. Monsieur Locas, bonjour!

M. LAURENT LOCAS :

815 Bonjour, monsieur le commissaire! Bonjour, madame! Bonjour, monsieur Genest! Je dois vous rappeler en premier lieu que, premièrement, moi, je suis un producteur agricole. Je ne suis pas un grand bureaucrate. Je ne suis pas un habitué des grands discours, si on peut dire.

820 J'ai cru remarquer également que dans le document que j'ai remis, il y avait quelques fautes d'orthographe, je vous prie de m'en excuser parce que je n'avais pas eu le temps de le relire à fond. Ça fait que toutes mes excuses là-dessus.

825 Alors, au niveau de l'introduction, pour faire suite à l'expérience que nous avons vécue à Saint-André et Saint-Hermas, dans le secteur de Mirabel, nous croyons utile de vous signaler certaines lacunes que nous avons pu observer dans ce dossier et de vous communiquer certains commentaires et suggestions qui nous semblent à propos dans cette période de réflexion sur l'exploitation de l'eau souterraine au Québec.

Je crois que, de façon générale, l'exploitation de l'eau souterraine à des fins commerciales ne devrait pas être autorisée dans des zones où les activités humaines ou agricoles sont intensives. En effet, si nous nous fions à ce que nous avons pu constater chez

830 nous, cela risque fort d'entraîner des conflits d'usage et de mettre en péril l'économie de toute
une région, sous prétexte de créer quelques emplois. Comme nous faisons cadeau aux
embouteilleurs d'une ressource vitale qui appartient à tous, il nous semble qu'il y a suffisamment
d'eau au Québec pour qu'ils la prennent dans des endroits moins fréquentés, où la nappe n'est
pas déjà amplement sollicitée et où le risque de conséquences négatives sera ainsi minimisé.

835

Pour ce qui est du cas de Saint-André, permettez-nous de vous mentionner que sur le
plan strictement humain, nous ne souhaitons à personne de vivre le stress, les tensions, les
conflits que nous avons connus dans notre municipalité. Cette mésaventure nous semble en
bonne partie imputable aux lacunes de la réglementation actuelle et au manque de transparence
qui a prévalu dans notre histoire.

840

Pour vous rappeler un peu l'historique, ça a débuté, nous, comme tel, au niveau des
médias, en novembre 96. Vingt-trois citoyens ont signé une pétition à l'effet que l'exploitation du
puits Foucault avait provoqué une modification de la qualité et, pour certains, des baisses de
niveau dans leur puits. Suite à cette plainte concernant la qualité, le ministère de
l'Environnement nous a répondu que l'activité de pompage des eaux souterraines n'est pas en
elle-même une activité génératrice de polluants ni de contamination. Elle ne pouvait donc être
susceptible d'illégalité en vertu de la loi.

845

850

En ce qui concerne la quantité, la plainte ne visait pas l'épuisement de l'eau.
L'exploitation du puits Foucault respecte ainsi les prescriptions du Code civil du Québec.

855

Le Ministère a également mentionné que le puits Foucault a été mis en exploitation à des
fins commerciales en 1984. À cette époque, toujours selon le ministère de l'Environnement,
l'exploitant avait démontré qu'il était conforme aux exigences d'avant 1994 par un essai de
pompage correspondant à 596 mètres cubes ou 6.9 litres/seconde.

860

En conséquence, monsieur Foucault aurait un droit acquis. La question qu'on se pose,
on se dit: comment les gens du ministère de l'Environnement peuvent-ils prétendre que
monsieur Foucault ne dépassait pas 596 mètres cubes ou 6.9 litres/seconde, puisqu'ils n'ont pas
de données sur ce qui s'est passé avant l'automne 96?

865

Nous aimerions également rappeler aux gens du ministère de l'Environnement que
monsieur Foucault a déclaré - et ce, publiquement lors de la première réunion réunissant le
Conseil de la Municipalité, les citoyens et les dirigeants des Breuvages Nora Naya - détenir un
permis de 18 litres/seconde. De plus, l'hydrogéologue de Naya a également renchéri cette
affirmation; que pour rentabiliser l'installation de pipeline reliant le puits Foucault à l'usine de
Naya, il ne visait rien de moins que 18 litres/seconde.

870

À cette même période, la firme de consultants AGÉOS, qui travaillait à la fois pour
monsieur Foucault et Naya, démontre dans un rapport préliminaire qu'il pompait jusqu'à 12
litres/seconde et plus et que l'étude continuait son cours normal.

875 Le rapport donne les résultats du suivi effectué en 1998 par le Ministère et son examen des analyses antérieures et le suivi piézométrique, dont les mesures de niveau furent effectuées par l'exploitant.

880 Dans les faits réels, le MEF a fait des analyses d'eau à quelques reprises sur certains puits dans le secteur concerné. Les gens du MEF n'étaient pas sur place lorsque l'exploitant faisait des tests de pompage. Ils se sont contentés de faire des analyses d'eau, de vérifier les données qui leur ont été fournies par la firme de consultants engagée par monsieur Foucault.

885 N'y a-t-il pas matière à réflexion concernant le conflit d'intérêt dans ce cas-ci? La firme de consultants AGÉOS travaillait à la fois pour l'exploitant actuel, pour les Breuvages Nora Naya et de plus, effectuait des contrats pour le gouvernement. Vous me direz sans doute que le consultant est tenu par l'éthique professionnelle. Je veux bien croire. Néanmoins, il serait temps que le gouvernement prenne ses responsabilités et adopte une politique dans ce domaine qui fasse en sorte que de tels conflits d'intérêt ne se produisent plus.

890 Revenons un peu sur la façon dont l'étude du puits Foucault a été réalisée. Les citoyens du secteur concerné sont tous unanimes à dire qu'à l'automne 96, monsieur Foucault captait beaucoup plus que sa soi-disant autorisation de 6.9 litres/seconde. Mais les gens du MEF préfèrent ignorer ce fait, sous prétexte qu'ils n'ont aucune donnée sur ce qui s'est passé avant l'automne 96.

895 En 90, lors d'un test de pompage, mes voisins immédiats et moi avons connu de graves problèmes. Nous avons carrément manqué d'eau et brûlé nos moteurs de pompe à eau. De plus, un de mes voisins a dû être alimenté temporairement par une citerne appartenant à monsieur Foucault et par la suite, il fut obligé de se faire creuser un nouveau puits. Trouvez-vous cette situation-là normale? N'y a-t-il pas cause à effet?

905 Dans l'étude qui a été déposée, toujours selon le MEF, la qualité des eaux du secteur concerné n'a pas changée depuis vingt ans. Comment expliquer qu'à deux reprises, le MEF a perdu les échantillons d'eau qu'ils avaient pris à des fins d'analyse, mais il a pu retracer sans problème ceux d'il y a vingt ans passés? À notre connaissance, il ne se faisait pas d'analyses d'eau lors de test de pompage ni lorsque la nappe était peu sollicitée, et surtout pas en période d'étiage.

910 Concernant la quantité, toujours selon l'étude, ils démontrent clairement qu'il n'y a pas de baisse de niveau dans les puits. La question qu'il faut se poser: est-ce que les tests de pompage ont été faits durant une période de sécheresse, où la demande est accrue dans le secteur puisqu'il s'agit d'un secteur agricole? À notre avis, on a tout orchestré de façon à obtenir les résultats escomptés.

915 Ce que nous pouvons affirmer, en août et septembre 1999, nous avons connu une période de sécheresse intense, puis comme par hasard, il n'y a pas eu ou presque pas de transbordement et surtout pas de tests de pompage.

920 À plusieurs reprises, des tests de pompage ont dû être interrompus en raison d'un manque d'eau pour les voisins. Comment expliquer que la firme de consultants a dû faire installer une pompe submersible à un citoyen et suggérer fortement l'installation de pompe submersible à un autre citoyen? Si les niveaux d'eau ne baissent pas, toujours selon l'étude du MEF, pourquoi faire installer des pompes submersibles?

925 Les gens du MEF vous diront qu'ils ont démontré clairement qu'à un certain niveau de captage, il n'y a pas de cause à effet, autant au niveau de la qualité que de la quantité.

930 À notre avis, le MEF se cache derrière une réalité. S'il y a surpompage, il y a cause à effet. En se basant sur l'étude de 6.9 litres/seconde, il savait pertinemment bien qu'il obtiendrait les résultats escomptés, c'est-à-dire pas de cause à effet. Il pourrait faire croire de cette façon à toute la population québécoise que les citoyens de Saint-André et de Saint-Hermas souffrent de mal imaginaire, puisqu'ils prétendent que la qualité et la quantité d'eau avaient changé à cause du puits de captage dans leur secteur.

935 Parlons un peu des décideurs de la municipalité. La personne responsable du dossier des eaux souterraines serait en conflit d'intérêt puisqu'elle aurait de la parenté qui travaille pour les Breuvages Nora Naya. Comment ces gens pourront-ils prendre une décision rationnelle et équitable pour le bien de la communauté?

940 Dans notre municipalité, tous les utilisateurs actuels de la nappe n'ont pas été pris en compte: agriculteurs, serriculteurs, municipalité voisine. Pourtant le projet de politique du MEF, à la page 32, mentionne que:

945 «Les limites d'un système hydrogéologique, n'ayant rien en commun avec les limites administratives du territoire, la gestion locale de la ressource eau souterraine peut s'étendre au-delà du territoire d'une municipalité et même au-delà de celui de la MRC.»

950 Malheureusement, tout au long de notre débat, nous avons pu constater l'ignorance de nos dirigeants municipaux et surtout de leur refus de s'informer et d'écouter d'autres voix que celle des embouteilleurs. Ainsi, nous avons vraiment pris conscience que les petites municipalités n'ont pas les connaissances nécessaires ni les moyens pour gérer la ressource eau de façon objective et qu'elles sont ainsi à la merci des promoteurs, qui leur font miroiter la création d'emplois et d'autres avantages.

955 Également, nous croyons qu'une étude régionale publique et participative devrait être effectuée dans tous les cas. Il serait également important qu'une zone tampon de 10 kilomètres devrait être négociée de part et d'autre. Également, nous croyons important que les tests aient lieu en période d'étiage, là où les conflits d'usage risquent d'être les plus apparents.

960 Nous considérons également que toute autorisation de captage à des fins commerciales devrait être temporaire et conditionnelle. Ainsi, toute modification de la qualité ou de la quantité

d'eau dans les zones d'influence d'un puits de captage intensif pourra faire l'objet d'une réévaluation de l'autorisation, sans tracasseries judiciaires.

965 Qu'avant d'accorder un permis, il faudrait instaurer une période obligatoire d'accessibilité, de plusieurs mois, au dossier complet pour que les citoyens puissent en prendre connaissance. De plus, dans le cas de l'eau souterraine, aucune préséance ne devrait être accordée de la part de la Commission de protection du territoire agricole.

970 Il serait également important d'apporter à votre attention que les embouteilleurs souhaitent être placés en tête de liste des priorités, au même titre que les eaux pour la consommation humaine. Je fais référence, concernant le souhait des embouteilleurs d'être placés en tête de liste, à un document qui a été déposé le 26 juin 1997. Je ne sais pas si vous aimeriez en voir...

975

LE PRÉSIDENT :

Je pense qu'on l'a déjà. Donnez-moi le titre.

980

M. LAURENT LOCAS :

L'objet, c'est «Projection de politique de protection et de conservation des eaux souterraines». Ça, ça a été présenté par les Breuvages Nora Naya, le 26 juin 97. En somme, ces gens-là souhaiteraient qu'ils soient en priorité, ce qui est, à mon avis, un peu discutable.

985

Également, nous croyons important de ne pas prioriser l'eau embouteillée par rapport aux activités agricoles et industrielles, au risque de nuire éventuellement à l'agriculture. De plus, les agriculteurs sont disséminés à travers le territoire, alors que les embouteilleurs sont concentrés dans certaines régions.

990

Également que j'aimerais apporter à votre attention, c'est que dans le mémoire concernant le projet de politique sur les eaux souterraines, l'Association des embouteilleurs mentionne son souhait de profiter éventuellement de zones d'exploitation exclusives. Dans un document produit par INRS-Eau, on parle de l'expropriation de certains usages pour protéger la qualité de l'eau, ce qui aurait d'ailleurs déjà été fait pour favoriser les embouteilleurs. À notre avis, on n'est pas trop d'accord avec ça.

995

1000

Également, nous sommes d'avis que la loi devrait, en tout temps, éviter d'accorder des droits acquis pour l'utilisation de l'eau à des fins commerciales. De plus, les MRC ne devraient pas avoir le droit d'inclure l'exploitation de l'eau souterraine dans leur schéma d'aménagement sans tests hydrogéologiques sérieux et sans étude d'impact régionale.

En conclusion, nous croyons fermement qu'un moratoire est nécessaire pour permettre un temps de réflexion, une réglementation adéquate, des études d'impact régionales

1005 appropriées, un bilan détaillé de la ressource et des utilisateurs actuels, avant d'ajouter des
joueurs d'envergure dont le but premier est de faire de l'argent avec notre eau.

En dernier lieu, il y a les témoignages d'un producteur. Je ne sais pas si vous aimeriez
les entendre?

1010

LE PRÉSIDENT :

On a lu le document déjà. Je pense que ce n'est pas nécessaire de refaire l'histoire dans
le détail. Est-ce que vous êtes monsieur Franche?

1015

M. GERMAIN FRANCHE :

Oui, je suis monsieur Franche.

1020

LE PRÉSIDENT :

On va au moins vous identifier!

M. GERMAIN FRANCHE :

1025

Je voudrais faire quand même une correction sur la première page.

LE PRÉSIDENT :

1030

Oui.

M. GERMAIN FRANCHE :

1035 5 septembre au 19 septembre, c'est le 10 septembre au 19 octobre. Puis au troisième
paragraphe, 19 octobre 96, quand il est mentionné «le foot valve de l'ancien tuyau était situé à»,
c'est 6.93 mètres.

LE PRÉSIDENT :

1040 C'est ça que j'ai sur mon document.

M. GERMAIN FRANCHE :

1045 D'accord. Parce que moi, je ne l'avais pas.

LE PRÉSIDENT :

1050 Vous l'aviez déjà corrigé. Voici pourquoi je ne demande pas à monsieur Franche
d'expliquer. C'est que notre objectif, nous, n'est pas de revenir dans le conflit que vous avez eu.
C'est clair qu'il y a eu un conflit difficile et qu'il y a eu plein d'ajustements. C'est juste d'essayer,
pour une politique éventuelle, de comprendre vos attentes et de voir, au fond, quel genre de
recommandations on peut faire si un dossier comme cela revient.

1055 Un des points sur lesquels vous insistez beaucoup, c'est l'espèce de capacité
d'objectiver les données du promoteur. Vous dites, à un moment donné: «AGÉOS était pris en
conflit d'intérêt. On a des données. Le Ministère ne les vérifie pas. Nous autres, on n'est pas
capable de vérifier.»

1060 Alors, au fond, ce que vous voulez, il me semble qu'une des requêtes que vous avez,
c'est d'être assurés que la procédure qui est suivie soit transparente et puisse être accessible
pour les gens. Vous finissez même votre mémoire en disant qu'il faut que pendant plusieurs
mois, le dossier soit -- en page 7, vous dites ça, qu'avant d'accorder un permis, il faudrait
instaurer une période obligatoire d'accessibilité du dossier complet pendant plusieurs mois pour
que les citoyens puissent en prendre connaissance.

1065 Donc, vous avez là-dessus des exigences assez importantes, je pense, au niveau de la
transparence du processus.

M. LAURENT LOCAS :

1070 Nous, en somme, ce qu'on souhaiterait... premièrement, au niveau des gens du
ministère de l'Environnement, je trouve qu'une des premières lacunes, c'est que ces gens-là
n'ont pas beaucoup de budget. Donc, ils ont un personnel relativement restreint. Ils ont fait ce
qu'ils ont pu faire avec les moyens qu'ils avaient à bord, on peut dire, là.

1075

1080 Parce que nous, ce qu'on aurait souhaité, c'est que durant les fameux tests de pompage, qu'il y ait vraiment quelqu'un sur les lieux qui puisse constater, de leurs yeux vu ce qui se passait exactement et également pouvoir constater pourquoi que certains tests de pompage ont été interrompus. Parce que nous, on nous a avisés qu'à certaines périodes, il y aurait des tests de pompage à un certain débit, puis que c'était pour durer une semaine, deux semaines ou peut-être un mois, dépendamment des débits. Puis à quelques reprises, ces tests-là ont été complètement interrompus. On n'a jamais su pourquoi ces tests-là ont été interrompus.

1085 Mais ce serait relativement important, pour nous citoyens du secteur, de savoir pourquoi ils ont été interrompus, pourquoi on a défait les installations. Est-ce que c'est parce qu'il y avait un conflit d'usage? Est-ce que c'est parce qu'on a asséché des puits? Est-ce qu'on a altéré la qualité des eaux du secteur? Ça, c'est des choses qu'en principe, les citoyens du secteur devraient savoir ou devraient connaître, si on ne veut pas s'embarquer dans une galère à n'en plus finir.

1090 Je pense que comme citoyen du secteur, moi personnellement, je ne suis pas contre le captage des eaux souterraines, mais si ça met en péril les exploitations du secteur et que ça devient des conflits d'usage puis des galères à n'en plus finir, bien, je m'excuse, moi, je pense que je vais être contre ça.

1100 Également, ce que j'aimerais apporter à votre attention, c'est qu'au tout début du captage dans notre secteur, on transbordait environ 7 à 8 citernes par jour. C'était le père de monsieur Richard Foucault qui était propriétaire à ce moment-là. Puis à ma connaissance, je n'ai jamais entendu mentionner personne de conflit d'usage ou quoi que ce soit. Lorsque la goutte est débordée du vase à l'automne 96, bien, là, monsieur Richard Foucault, lui, il alimentait plusieurs compagnies, en plus de faire des tests de pompage. Puis c'est là que ça a débuté l'histoire comme telle.

1105 Donc, si on regarde un peu la question froidement, on se dit qu'à un certain niveau, ça ne cause pas de problème. Mais si on va au-dessus de certains niveaux, là il va y avoir une cause à effet. Ce que je reproche un peu au niveau du MEF, ils n'ont pas été voir, eux autres, à 12 litres/seconde qu'est-ce que ça aurait comme effet dans le secteur, qu'est-ce que ça aurait comme effet à 18 litres/seconde.

1110 Parce que là, monsieur Foucault, lui, il ne se contentera pas d'un 6.9 litres/seconde. Il va faire comme les Breuvages Nora Naya. On débute avec un puits de captage, on s'en va avec un deuxième, on s'en va avec un troisième, on s'en va avec un quatrième, mais c'est toujours dans la même nappe, ça. C'est toujours au même niveau d'une recharge d'une nappe, ça. Je veux dire que si à 6.9, ça ne cause pas de problème, mais s'il en ouvre 2 puits à 6, vous êtes rendu à 12 là. Et quel sera l'impact cumulatif de ces 12 litres/seconde là. Puis c'est ça notre grande inquiétude dans le secteur.

LE PRÉSIDENT :

1120

On comprend ça.

M. LAURENT LOCAS :

1125

Quand on nous dit qu'il n'y a pas eu de baisse de niveau, bien, je l'ai mentionné clairement, si on installe une pompe submersible, c'est parce que la pompe hors terre ne suffisait plus à un moment donné. Il y a quelque chose qui s'est passé, parce qu'avant ça on n'avait pas de problème. De là à dire que c'est directement relié à l'exploitation, bien, là, il s'agirait de le déterminer. Mais nous autres, on ne peut pas voir c'est quoi d'autre, tout simplement.

1130

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Donc, si je comprends bien, dans votre introduction, vous dites que:

1135

«L'exploitation de l'eau souterraine à des fins commerciales ne devrait pas être autorisée dans les zones où il y a des activités agricoles intensives.»

Finalement, vous seriez prêts à accepter qu'il y en ait à certaines conditions si ça ne dépasse pas la capacité de la nappe. Est-ce que c'est bien ce que vous venez de dire?

1140

M. LAURENT LOCAS :

Oui, c'est exact.

1145

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Concernant la priorisation, là, vous parliez que les embouteilleurs voulaient être placés en tête de liste. Est-ce que ça veut dire que vous, dans votre esprit, l'agriculture devrait être placée en tête de liste?

1150

M. LAURENT LOCAS :

Bien, à l'heure actuelle, c'est la consommation humaine qui est en tête de liste, si ma mémoire est bonne. On souhaiterait tout simplement que ça demeure ainsi. Parce qu'à ce moment-là, si on donne la priorité aux capteurs d'eau, puis qu'il y a un besoin grandissant constant au niveau des années, qui va avoir la priorité? Supposons qu'on émet d'autres permis dans notre secteur, puis il vient une sécheresse prolongée, qui aura la priorité si on change la priorité d'usage?

1160

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1165 Et dans votre esprit, ce serait l'agriculture, quelle que soit la forme d'agriculture. Parce que vous parlez d'agriculture intensive. Une agriculture intensive, habituellement ça résonne forte utilisation des sols, plus de danger d'érosion, plus d'usage de pesticides et d'engrais de synthèse, etc., qui sont des menaces pour la nappe souterraine en général.

M. LAURENT LOCAS :

1170 En général. Sauf que dans notre secteur, on nous dit que l'épaisseur d'argile est tellement...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1175 Ah! c'est le secret de l'argile, oui, oui, d'accord, parfait.

M. LAURENT LOCAS :

1180 J'aimerais également apporter à votre attention que durant l'étude que les gens du Ministère ont faite, ils ont fait plusieurs analyses des puits dans le secteur puis, au premier abord, ils ont pensé qu'il pourrait y avoir justement des pollutions agricoles, des choses comme ça. Puis ils en trouvé juste un, puis ils ne sont même pas sûrs de la cause. Je ne parle pas pour la grandeur du Québec mais je parle pour notre secteur concerné, il n'y a pas eu vraiment de pollution au niveau de l'agriculture pour les puits de captage.

1185 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

1190 Vous avez répondu aux questions que je me posais, mais peut-être un petit détail. Dans l'ordre des priorités, selon ce que vous venez de dire, est-ce que, par exemple dans une période de sécheresse, votre ordre de priorité irait toujours à l'agriculture avant, par exemple, une municipalité qui va avoir des puits, comme à Mirabel, une douzaine de puits pour alimenter sa population?

1195 **M. LAURENT LOCAS :**

1200 Non, pas nécessairement. Je pense qu'au niveau des municipalités, c'est une priorité numéro 1, quand même, d'abreuver les citoyens ou des choses comme ça. Sauf qu'au niveau de l'embouteillage, en ce qui me concerne, en tout cas, je crois que c'est un produit de luxe, que les gens pourraient procéder autrement puis ils vivraient quand même. Je veux dire, ils peuvent boire l'eau du robinet puis ça ne causera pas de problème.

1205 Moi, je considère que l'eau embouteillée, c'est un produit de luxe. Mais par contre, au niveau des municipalités, s'il y a une priorité, je pense que la municipalité devrait avoir priorité sur l'agriculture quand même, mais pas au niveau des embouteillages.

1210 J'aimerais - je ne sais pas si vous avez d'autres questions - mais juste apporter peut-être... en ce qui me concerne, en tout cas dans mon secteur à moi, j'ai à peu près le Klondike de toutes les problématiques du Québec parce que, au nord de ma ferme, de ma terre comme telle, j'ai le mégasite d'enfouissement de la Régie intermunicipale d'Argenteuil-Deux-Montagnes; au sud, j'ai les capteurs d'eau; puis à l'ouest, on parle d'ouvrir une fonderie comme telle.

1215 À mon avis, là, je vois qu'il y a des choses qui ne sont pas correctes là-dedans parce qu'on parle d'un site d'enfouissement dans un secteur où est-ce que les eaux sont d'une qualité supérieure, au niveau du Québec. Il me semble qu'il y a quelque chose qui ne fonctionne pas dans le système en quelque part là.

1220 Parce que la Régie intermunicipale, au point de départ, c'était pour environ une dizaine de municipalités aux alentours. Mais là, aujourd'hui, on veut changer l'appellation de Régie intermunicipale par Régie interrégionale. Ça, ça veut dire qu'on a d'autres visions là. On veut grossir là. Jusqu'où ça va aller cette histoire-là? Si on contamine la nappe phréatique à un certain moment donné, qu'est-ce qui va se passer? Tout le monde va en subir les conséquences? On a beau dire que l'épaisseur de l'argile est relativement épaisse, mais quand même là!

1225 Puis l'autre chose que j'aimerais apporter à votre attention, il y a plusieurs années, on a enfoui des vidanges sur ce fameux site-là. Aujourd'hui, on est tout en train de les transborder dans une nouvelle cellule, sous prétexte qu'elles avaient été mal enfouies ou ça avait été mal fait, ou je ne sais pas, ou pour être peut-être plus sécuritaire. Qu'est-ce qui nous dit que dans dix ans, ce qu'on enfouit actuellement, ça ne sera pas correct, il va falloir recommencer encore?

1230 À court terme, moi, je pense qu'il n'y a pas vraiment de problème mais je pense qu'il faut avoir une vision à long terme. Puis c'est bien important, en ce qui me concerne.

1235 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Meilleur, hier soir, nous a exposé ça pas mal la problématique de ce lieu-là. Vous avez eu un bon défenseur de ce côté-là. Ne vous inquiétez pas. Mais je pense que vous avez raison de rester vigilant et inquiet.

1240 En tout cas, on vous remercie beaucoup de votre témoignage. Ce qui est intéressant, c'est que ça nous donne des références de faits sur un dossier qui a été célèbre au Québec, qui a eu son heure de gloire et qu'en même temps, tout en étant rigoureux, il reste que -- quand vous êtes venu nous rencontrer au printemps, vous nous aviez dit, et vous l'avez répété tantôt, que le Ministère, les gens, avec leurs moyens qu'ils avaient, vous aviez comme une forme de respect à leur égard et qu'ils avaient fait leur job quand même.

1245 **M. LAURENT LOCAS :**

1250 Exactement.

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci beaucoup.

1255

M. LAURENT LOCAS :

Merci.

1260 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Franche.

M. GERMAIN FRANCHE :

1265

Merci.

M. LAURENT LOCAS :

1270 Merci, madame. Merci messieurs.

LE PRÉSIDENT :

Alors, la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides, s'il vous plaît.

1275

M. YVON FILION :

Bonjour!

1280 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, messieurs!

M. YVON FILION :

1285

Je me présente, je suis Yvon Filion. C'est moi qui va lire le document. À mes côtés, c'est Jacques Bastien d'Oka, Saint-Joseph-du-Lac, puis Marc Bélanger, agent agroenvironnemental à l'UPA, la Fédération de l'UPA à Saint-Eustache.

1290 Monsieur le président, par le présent mémoire, la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides désire vous faire connaître son point de vue relativement aux problématiques de la gestion de l'eau sur son territoire.

1295 Nous tenons à préciser, à priori, que nous endossons le mémoire sur la gestion de l'eau
au Québec présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement par la Confédération
de l'Union des producteurs agricoles. Ce document est exhaustif et présente la position de
l'ensemble des producteurs agricoles du Québec, y compris la nôtre, sur l'établissement d'une
future politique de l'eau au Québec. Nous ne reprendrons donc pas l'ensemble des positions
1300 présentées dans le document de la Confédération de l'UPA, nous nous appliquerons plutôt à
faire connaître notre position face à la problématique locale.

Comme vous savez, notre mémoire est divisé en deux parties: celle de l'Outaouais a
été présentée à Hull; nous, c'est celle des Laurentides.

1305 Portrait des activités agricoles dans les Laurentides. La Fédération de l'UPA Outaouais-
Laurentides a 1 732 membres actifs sur le territoire des Laurentides. La région détient 4.9 % des
fermes du Québec et 3.6 % des superficies cultivées. Selon le portrait agricole de notre région
des Laurentides - le MAPAQ en 1999 - les productions horticoles occupent 30 % des
entreprises, avec 578 254 mètres carrés de cultures abritées, 451 000 pommiers, 3 044
1310 hectares en production maraîchère, 524 hectares pour les autres fruits. 22 % des entreprises
sont actives en production laitière et 18 % des fermes s'adonnent à la production bovine.

Dans la plaine agricole périurbaine, on note que les productions végétales, fruits,
légumes et céréales, sont en continuelle expansion, tandis que le nombre d'entreprises
1315 orientées principalement vers l'élevage diminue. Plus au nord, les régions comportent des
milieux plutôt agroforestiers et c'est ainsi que l'on note que le taux d'occupation de la zone
agricole est en décroissance.

Les producteurs et les productrices sont confrontés, surtout dans les Basses-
1320 Laurentides, à des problèmes de cohabitation, car l'étalement urbain et industriel engendre des
effets pervers sur la zone agricole par l'incursion et la disparition d'usages non agricoles. À cet
effet, monsieur le président, une politique de la gestion de l'eau adéquate doit tenir compte des
réalités vécues par les producteurs et productrices agricoles. La production agricole est
intimement reliée à l'accessibilité du territoire.

1325 En deuxième, l'eau souterraine. L'eau souterraine est une ressource vitale pour
l'agriculture et les résidants en milieu agricole.

1330 Les eaux souterraines doivent prioritairement servir à des fins de consommation
humaine non commerciale. Dans cette optique, la ressource doit être utilisée en premier lieu
pour s'abreuver et pour la production d'aliments. L'eau pour usage agricole doit être prioritaire à
l'utilisation de l'eau pour l'embouteillage commercial.

1335 Chez nous, comme monsieur Locas l'a mentionné, on a deux compagnies: la
compagnie Naya et les puits Foucault, qui puisent pratiquement dans la même nappe.

1340 Conflits et priorités d'usage. Par le passé, sur le territoire, des producteurs ont vécu des problèmes à la ferme, des pompes à eau hors d'usage, variation de la qualité de l'eau, à cause de captage d'eau souterraine à des fins d'embouteillage commercial de Saint-André-Est, plus précisément lors de l'exploitation du puits Foucault appartenant à la compagnie Richard Foucault.

1345 Afin d'éviter des conflits locaux entre usagers de la ressource, la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides demande que soit décrété un moratoire sur l'émission des certificats d'autorisation sur le captage des eaux souterraines à des fins d'embouteillage tant que le gouvernement québécois n'aura pas défini sa politique de gestion de l'eau. De plus, pour les MRC de Mirabel, d'Argenteuil, de Deux-Montagnes et de Thérèse-de-Blainville, il serait inconcevable d'émettre de nouveaux permis tant que les résultats de l'étude d'hydrogéologie régionale des aquifères fracturés des basses terres du Saint-Laurent n'auront pas été dévoilés.

1350 Il est important d'avoir en main toutes les informations relatives à la ressource eau souterraine. Le projet de cartographie hydrogéologique régionale est important pour développer les connaissances sur la ressource. Il est tout à fait normal et légitime d'attendre les résultats de cette étude avant d'émettre de nouveaux certificats d'autorisation pour l'exploitation des eaux souterraines dans la région.

1360 Monsieur le président, un des objectifs du projet d'Hydrogéologie régionale est de concevoir des outils de gestion de l'information afin d'assurer un aménagement du territoire approprié et une protection adéquate de la ressource. Il faut avoir la sagesse d'attendre ces outils de gestion avant de procéder à l'émission de certificats d'autorisation pour ce territoire régional.

1365 Principe de réciprocité. Monsieur le président, la qualité des basses terres du Saint-Laurent pour l'agriculture, c'est inestimable. Nous utilisons ces terres pour produire des fruits, des légumes, des céréales, de la viande et du lait. Dans la MRC Deux-Montagnes, notre taux d'occupation de la zone agricole est passé, depuis 1981, de 72 % à 96 %. Mais ce territoire est convoité. Dans les Laurentides, depuis vingt ans, la zone agricole a diminué de 6 %, soit 13 032 hectares, tandis qu'au niveau provincial, la zone agricole a régressé de 1.6 %. Sur notre territoire, la superficie cultivée a diminué de 1 202 hectares.

1370 Actuellement, les forages de puits pour la production d'eau de source ou d'eau minérale sur les lots contigus à des terres et des bâtiments agricoles constituent une véritable menace pour la survie de ces entreprises. En effet, l'article 27 du Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole, Q-2,r.18.2, attribue un périmètre de 300 mètres à titre de zone protégée à une prise d'eau servant soit à la production d'eau de source ou d'eau minérale, au sens du Règlement sur les eaux embouteillées, R.R.Q, 1981, Q-2,r.5, soit à l'alimentation d'un réseau d'aqueduc municipal ou d'un réseau d'aqueduc exploité par le titulaire d'un permis délivré en vertu de l'article 32.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

1380 La notion de zone protégée du Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole oblige l'entreprise agricole à respecter un périmètre de 30 mètres autour d'un puits individuel. Mais le particulier n'est pas soumis à aucune distance à respecter, par rapport à une entreprise agricole, lorsqu'il creuse un puits.

1385 Afin de soustraire les entreprises agricoles à cette épée de Damoclès, la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides demande un amendement à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles pour que le principe de la réciprocité des normes de distance relatives aux odeurs s'applique également au réseau d'aqueduc municipal, aux prises d'eau servant à la production d'eau de source et aux puits privés prévus dans le Règlement sur la réduction de la pollution agricole.

1390 Au cours des prochaines années, plusieurs municipalités devront déterminer et désigner des périmètres de protection pour les ouvrages de captage d'eau souterraine alimentant un réseau de distribution d'eau potable. La Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides demande qu'advenant le cas que le périmètre soit en territoire agricole, des mesures devront être prévues pour compenser les pertes de récoltes et de revenus sur les superficies de sol qui devront être retirées à des fins de protection de l'ouvrage de captage d'eau souterraine.

1395 Étanchéité des puits et source ponctuelle de contamination. Nous sommes préoccupés par la présence de vieux puits sur le territoire, qui sont mal scellés et qui sont d'éventuels points d'entrée à des contaminants. Nous demandons que la procédure de creusage des puits soit suivie et que des ressources additionnelles soient déployées pour s'assurer que les vieux puits soient sécurisés.

1400 La contamination des eaux souterraines peut provenir de sources ponctuelles autres que les tas de fumiers. Beaucoup plus gros que ceux-ci, les sites d'enfouissement sanitaire en territoire agricole recevant les ordures des villes représentent, à notre avis, une menace pour l'environnement.

1405 Sur les sources de pollution ponctuelle, j'ai quelques photos que je peux vous déposer tantôt pour vous montrer c'est quoi aux alentours, les fossés verbaux aux alentours du site.

1410 Ça, c'est une note, ça ne regardera pas la Fédération, c'est une note un peu personnelle. Parce que je pense que je vous l'ai dit au printemps, que je vivais à côté du site d'enfouissement de la Régie intermunicipale. Puis je ne veux pas trop élaborer parce que le maire Meilleur, hier soir, je pense, il a pas mal élaboré sur le sujet. Ce que j'avais à vous dire, il l'a dit, disons que je peux juste appuyer ses revendications.

1415 C'est que nous, résidents du secteur, disons qu'on se sent un petit peu mal à l'aise de voir tout ce qui se passe au secteur de la Régie. Nous, on est ici, aujourd'hui, pour protéger la gestion de l'eau au Québec. On veut protéger nos ressources d'eau pour les générations futures, pendant que la Régie intermunicipale, elle, fait des pieds et des mains pour passer des règlements outre la Ville de Mirabel, essayer de s'accaparer du terrain qui n'appartient pas à la

1425 Ville de Lachute, qui a toujours appartenu à un autre secteur, puis essayer de passer par-dessus les résidants qui sont complètement contre ce projet-là.

1430 Et puis nous, on se sent mal à l'aise là-dedans, parce qu'on fait ça en arrière de nous autres. Ça fait deux fois qu'on va contre ça. Puis là, encore hier, ils nous ont passé une résolution pour passer par-dessus nous autres. En tout cas, moi, je me sens mal à l'aise dans tout ça. Ça, ça n'a rien à faire avec ça, là, mais c'est des choses qui se produisent aujourd'hui.

1435 C'est qu'aujourd'hui, il semble y avoir deux environnements: l'environnement pour l'eau puis l'environnement des vidanges. Mais nous, dans le secteur Saint-Hermas-Mirabel, je comprends mal qu'on a la mer de Champlain, qui est une des plus grandes superficies d'eau souterraine au Québec, et puis qu'on va ensevelir des millions et des millions de tonnes de vidanges.

1440 Je comprends que les vidanges sont enfouies dans des cellules de glaise. Cette glaise-là, je ne sais pas si vous le savez, monsieur le président, mais nous, dans notre secteur, quand on bâtit des silos-tours, les ingénieurs nous disent que cette glaise, après qu'on a enlevé un petit peu de la surface, elle n'a aucune portée. C'est qu'on peut prendre un tuyau de vingt pieds, puis si tu pousses dessus, ça rentre tout seul à bien des places. C'est que la glaise, à des places, elle est pleine d'eau puis elle n'a aucune capacité de portée cette glaise-là. Puis là, on est en train d'enfouir des millions et des millions de tonnes.

1445 Moi, je me demande, un jour, si sur ma ferme, ça ne sera pas - comment je dirais bien ça - la montagne de vidanges ne sera pas rentrée, puis chez nous ce sera la colline qui va être rendue dans mes champs. Tu sais, à force de charger sur un bord, ça ne remontera pas sur l'autre bord. C'est ça qu'on se pose de sérieuses questions. Parce que la colline, quand ils la remontent à peu près de 15, 20, je dirais au moins 10 mètres, une trentaine de pieds, la capacité de portée de la glaise dans le fond, elle ne doit pas être si bonne que ça.

1455 Aussi, il ne faut pas oublier que cette nappe d'eau est exploitée par les puits Foucault, elle est exploitée par l'usine Naya. Cette même nappe d'eau reçoit les vidanges de la CUO et de toutes les autres municipalités, partant des limites Québec-Ontario, le long de la rivière Outaouais, ce qu'on pourrait appeler le centre-ouest du Québec.

1460 Moi, je comprends mal que, c'est à peu près la seule région où on a beaucoup d'eau qu'on exploite, c'est peut-être une des plus grosses compagnies qui embouteillent de l'eau au Québec, puis on est pris à mettre un site d'enfouissement au-dessus de cette nappe-là. Ça, nous autres, les résidants, ça nous...

LE PRÉSIDENT :

1465 Le moins qu'on puisse dire, c'est que ça vous fatigue.

M. YVON FILION :

1470 Ça me fatigue beaucoup, oui. En finissant, je vais vous dire, comment pouvons-nous
ne pas réagir en voyant tout cela, mais pourtant on vit avec ces visions dans Argenteuil. Ça veut
dire que dans Argenteuil, on voit beaucoup plus les vidanges que l'eau embouteillée qu'on a
dans la MRC de Mirabel.

1475 Ensuite, on va continuer notre mémoire. Ça, c'est des notes, c'était juste personnel en
tant que président de l'UPA d'Argenteuil.

LE PRÉSIDENT :

1480 Vous êtes sorti de votre texte là!

M. YVON FILION :

Oui, un peu. Je ne pouvais pas m'en passer suite au...

1485 **LE PRÉSIDENT :**

Le reste, vous savez, on l'a lu. Ce n'est pas nécessaire que vous le lisiez. On peut
passer tout de suite aux questions, si vous permettez.

1490 **M. YVON FILION :**

Oui, je n'ai aucun problème.

1495 **LE PRÉSIDENT :**

Vous allez m'expliquer une chose que je n'ai pas comprise. Vous parlez de cultures abritées. C'est quoi? Est-ce que c'est des serres?

1500 **M. YVON FILION :**

C'est des serres.

LE PRÉSIDENT :

1505 C'est des serres.

M. YVON FILION :

De la culture en serre.

1510

LE PRÉSIDENT :

Vous m'avez eu sur un mot savant, voyez-vous là!

1515 **M. YVON FILION :**

Ce n'est pas moi qui a rédigé le texte.

LE PRÉSIDENT :

1520

Là, après ça, vous avez une petite phrase, que vous n'avez pas lue mais que je vais vous lire, qui est très intéressante. Vous dites:

«Nous croyons que le principe de l'utilisateur-payeur...»

1525

- donc, on parle de payer l'eau -

«... le principe de l'utilisateur-payeur ne devrait pas être mis en vigueur pour le secteur agricole tant et aussi longtemps que les investissements publics destinés à l'assainissement agricole n'auront pas été complétés.»

1530

Ça, c'est un argument. L'UPA est venue nous voir à plusieurs endroits en disant: «Dans l'assainissement agricole, le Québec a promis puis il n'a pas livré la marchandise. Il a promis 400 millions, il y en a 100 millions de faits, il en reste 300 millions.»

1535 Si je comprends votre argument, ça veut dire qu'une fois que le Québec aurait fait sa part dans l'assainissement agricole, votre milieu serait d'accord avec l'idée d'une redevance pour l'eau pour le milieu agricole dans le cas des gros utilisateurs. Est-ce que c'est ça que je dois comprendre?

1540 **M. MARC BÉLANGER :**

Je pense qu'on peut rajouter à ce moment-là que donc, aussi, il y a une dernière section de la page qui dit:

1545 «(...) une éventuelle politique de protection et de conservation des eaux souterraines, de même que le projet de règlement qui en découlera, n'entravent aucunement la rentabilité et le développement des entreprises agricoles.»

Alors, à ce niveau-là, s'il y a...

1550 **LE PRÉSIDENT :**

C'est subtil. «Je suis prêt à payer à la condition que ça ne me coûte rien.» C'est à peu près ça comme argument.

1555 **M. YVON FILION :**

C'est peut-être aussi parce que ça nous coûte très cher la dépollution agricole. Il y a des gens qui investissent plusieurs cent mille de dollars pour monter des structures.

1560 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Que répondez-vous, à ce moment-là, à ceux qui nous disent: «Écoutez, il y a urgence»?

1565 Bon, le cas de la région ici a peut-être une exception, compte tenu de ce qu'on entend depuis hier et qu'on a lu d'ailleurs avant d'arriver ici, sur la nature même du sol. Mais si on prend l'ensemble du Québec, il y a des gens qui nous disent: «L'agriculture est un élément, est un facteur de pollution diffuse. C'est majeur. Il y a urgence. C'est un problème de santé publique.»

1570 Je vous fais grâce de ce que nous avons entendu parce qu'il y avait vraiment des alarmes à certains endroits. Et c'est dans ce sens que les gens disent: «Il faut que ça aille plus vite du côté de l'agriculture. Et non seulement que ça aille plus vite, mais qu'il y ait des dents, qu'il y ait des réglementations, qu'il y ait des normes assez sévères à l'endroit de l'agriculture.» Alors, dans cette perspective-là et avec ces arguments-là, qu'est-ce que vous répondez?

1575

M. YVON FILION :

1580 Moi, je me pose la question: est-ce que les gens qui vous disent ça sont prêts à payer le prix? Parce qu'il y a toujours un prix relié. Quand on fait des structures ou quelque chose, c'est sûr qu'il y a un coût de relié à tout ça. Il y a des produits qui vont... le prix va être plus cher.

1585 Parce que nous, dans la région, étant donné qu'on a quelques productions porcines, disons, la pollution en tant que bovins, je ne crois pas que ce soit tellement polluant, parce que tous les producteurs laitiers ont pratiquement tous des structures. Il y en a qui le mettent en tas dans le champ mais c'est très sécuritaire. Il y a des règles - là, on est un peu en dehors du sujet - mais il y a des règles à respecter.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1590 J'ai encore l'air d'une picoseuse, mais je regardais les chiffres des efforts. Vous dites qu'il y a, ici, 1 732 membres actifs dans la Fédération Outaouais-Laurentides. Un peu plus loin, vous nous faites remarquer qu'il y a maintenant les clubs d'encadrement technique, probablement que monsieur Bélanger y oeuvre.

1595 Par exemple, prenons les 10 % à 40 %, selon les vergers. Il y a 451 000 pommiers. Je ne sais pas combien ça signifie au niveau des vergers. Mais est-ce que, selon vous, sur un total de 1 700 producteurs, ça va assez vite dans, je dirais, le membership des clubs agroenvironnementaux où les gens vont s'informer et même commencer à militer en faveur de changement de procédé?

1600

M. JACQUES BASTIEN :

1605 Moi, je fais partie d'un groupe agroenvironnemental depuis 1985. C'est-à-dire qu'on a commencé à diminuer, pour les producteurs qui ont été membres de ce club-là, on a commencé à diminuer l'utilisation des pesticides depuis 1985. Le chemin qu'on avait à faire au niveau technique dans nos entreprises, on l'a fait. On a prouvé notre bonne volonté.

1610 Parce que faire partie d'un club d'encadrement technique, c'est une dépense annuelle d'environ entre 1 200 \$ et 1 500 \$, sur un chiffre d'affaires de 100 000 \$. Ça fait que c'est quand même beaucoup de sous mis depuis 1985 à 2000. Ça fait quinze ans qu'on a mis de l'argent. Ça a donné des résultats sur nos entreprises qui font partie des clubs.

1615 Là, on est arrivé au bout du ravin. Parce que le chemin que nous, on a fait, les autres ne l'ont pas fait. Les autres, je l'appelle la pensée du gouvernement de ne pas vouloir faire des recherches fondamentales, de faire de la recherche à court terme. Ça fait que quand le gouvernement a décidé, en 1975, d'arrêter la recherche fondamentale, à ce moment-là, ils nous ont enlevé les moyens d'aller plus loin. Actuellement, on vit sur les recherches qu'on a faites, puis on ne peut plus utiliser d'autres moyens parce qu'ils n'en ont pas trouvé d'autres. Il n'y a personne qui a trouvé d'autres moyens d'aller plus loin que ce qu'on a été capable d'aller en ce moment.

1620

1625 C'est-à-dire que pour améliorer la situation, il faudrait que j'aie des produits à mettre dans mon verger qui soient moins polluants que ceux que j'utilise en ce moment, puis des produits moins polluants parce qu'il faut que j'en mette. Je n'ai pas le choix, si je n'en mets pas, les insectes vont bouffer la récolte avant que, moi, j'aie le temps de cueillir les pommes. Donc, ça nous prend des produits moins polluants.

1630 Pour avoir des produits moins polluants, il faut que quelqu'un les trouve ces produits-là, puis ça prend dix ans, quinze ans de recherche pour en trouver un. J'en utilise douze différents en ce moment. Ça fait que s'il faut mettre dix ans par produit, ça va prendre cent ans avant qu'on trouve le dernier produit que je vais avoir besoin pour remplacer ceux que j'utilise en ce moment.

1635 Les démarches qu'on a faites, on est rendu à notre limite de réduction. En ce moment, on est obligé d'attendre que les Américains fassent les recherches pour nous autres, d'attendre que les Français fassent les recherches pour nous autres, que les Hollandais, que les Italiens, la Nouvelle-Zélande. On attend après eux autres. Aussitôt qu'ils débloquent quelque chose, nous autres, on l'utilise le lendemain matin, puis qu'on a l'homologation du gouvernement fédéral.

1640 Ça fait que c'est ça qu'ont donné les clubs d'encadrement technique.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1645 Et on se fait dire aussi qu'il y a là un puissant lobby de certaines entreprises, qui peut-être peut apporter une certaine influence là-dedans. Qu'est-ce que vous pensez de ça?

M. JACQUES BASTIEN :

1650 De quelles entreprises vous voulez parler?

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1655 Les entreprises qui sont les fabricants de ces produits chimiques. Et à plusieurs endroits, on se fait dire que les normes même des ministères, à tous les niveaux, fédéral et ici au Québec, c'est que si ce qu'il y a d'inscrit comme ingrédients et proportion d'ingrédients sur les étiquettes n'est pas respecté, s'il y a un problème, s'il y a un ennui dans la production, ça ne sera pas couvert par les assurances, bon.

1660 Qu'est-ce que vous dites là-dessus, vous?

M. JACQUES BASTIEN :

1665 Il y a un problème technique. C'est que le gouvernement fédéral fait l'homologation des produits. Donc, les conseillers du gouvernement, de n'importe quel gouvernement, ont l'obligation de donner des recommandations aux producteurs selon l'homologation. C'est-à-dire que si l'homologation dit «1 kilo à l'hectare», l'agronome qui me surveille, comme dans le club d'encadrement technique dans lequel je fais partie, il faut qu'il me dise «1 kilo à l'hectare». S'il me dit d'autre chose, il va être poursuivi par le gouvernement fédéral pour non-respect du procédé d'homologation, si lui en fait une recommandation.

1670 Il peut me le dire en privé, en secret: «Bon, bien, là, tu pourras en mettre un demi-kilo, ça va marcher pareil.» Mais si les inspecteurs du gouvernement fédéral ou toute autre personne s'apercevait que lui a fait une recommandation sous son sceau de professionnel, il va se faire poursuivre.

1680 Ça fait qu'on ne peut pas en mettre moins. Les agronomes ne peuvent pas nous dire d'en mettre moins que ce qu'on en met. On peut faire des expériences. Puis effectivement, on en fait des expériences sous le sceau de l'anonymat. On en fait, puis quand on en fait, on réussit, sauf qu'on ne peut pas le propager à l'ensemble du Québec. Si moi, j'en mets la moitié, l'agronome ne peut pas le propager à l'ensemble du Québec. Il est obligé de dire tel qu'il a été dit sur l'homologation.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1685 Qu'est-ce qui pourrait être fait? À part une recommandation choc dans notre rapport, qu'est-ce qui peut être fait, qui pourrait être une solution?

M. JACQUES BASTIEN :

1690 Il y a à peu près une quinzaine d'années, la station de recherche expérimentale sur la pomme à Frelighsburg faisait tous les tests pour les pommiers. Ils les faisaient tous, les tests. Maintenant, le personnel a disparu par attrition, parce qu'ils sont trop âgés puis ils ne les ont pas remplacés. Donc, le gouvernement fédéral ne fait plus de vérification de dosage des produits sur nos fermes. Il n'en fait plus de tests.

1700 Donc, il ne peut pas dire que la recommandation de la compagnie qui est 1 kilo, on pourrait en mettre .5, parce qu'on a fait cinq ans de vérification puis ça marche pareil. Quand le gouvernement fédéral avait sa station de recherche, il pouvait le dire sans se faire accuser, parce qu'il avait fait des tests, il était capable de le prouver. Aujourd'hui, il n'y en a plus de tests, on ne peut plus le prouver. C'est l'état de la science en ce moment, puis la réalité.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1705 Vous souhaitez que l'eau pour usage agricole soit prioritaire. Qu'est-ce que vous répondez à l'objection qui dit que l'agriculture est une industrie?

1710 D'ailleurs, vous l'avez dit tout à l'heure, monsieur Bélanger, en disant que toutes les mesures ne doivent pas affecter la rentabilité ni le développement de l'industrie agricole. Donc, si c'est une industrie, l'agriculture, et que l'eau est un intrant, elle est en compétition avec les autres industries et doit se comporter de cette façon-là.

M. JACQUES BASTIEN :

1715 Bon, l'agriculture, c'est le fondement de la vie humaine. L'eau fait partie de ce fondement-là. Si on n'a pas d'eau, il n'y a pas d'agriculture. Ça fait que tout ce qui va limiter l'utilisation de l'eau par l'agriculture, c'est une limitation de l'alimentation humaine.

1720 Les gens qui vivent dans les villes nous disent: «Ce n'est pas grave, on ira acheter ça aux États-Unis ou on ira acheter ça ailleurs.» C'est ça l'objectif final de votre question, là. Si nous autres, on n'est pas capable de produire, ce n'est pas grave, on va les faire venir d'ailleurs.

1725 Si le gouvernement du Québec décide que sa politique d'autosuffisance alimentaire n'est plus une politique, il a juste à jouer avec l'eau puis il va nous couper l'herbe sous le pied, ça va prendre dix minutes.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1730 C'est pour ça que j'essaie de voir. Parce que si le discours est un discours d'agriculture industrielle intensive, donc produire plus, vendre plus, exporter plus, donc utiliser plus de pesticides, plus d'engrais de synthèse, etc., comment supporter la priorisation de cette activité-là par rapport à d'autres usages? Mettre de l'eau dans des bouteilles, ça sert à l'alimentation humaine également?

1735

M. JACQUES BASTIEN :

 Mettre l'eau dans les bouteilles, il y a juste une opération, le captage, et le camionneur qui va la transporter évidemment.

1740

L'agriculture, c'est tout un réseau. L'eau fait pousser les tomates, fait pousser les concombres. Il y a plusieurs étapes dans l'agriculture. Après ça, il y a la transformation après que le produit est fait. Ça fait que si vous éliminez la production de base, les autres étapes qui suivent, pareil, il n'y en a plus. On va seulement vivre avec l'importation des produits agricoles.

1745

C'est le fondement même de notre approche, nous, comme agriculteurs: ou bien ou nourrit le Québec, que ce soit nous qui cultivent, ou bien c'est les autres qui vont le faire. Ça fait que si le gouvernement du Québec a comme priorité de nourrir le Québec avec les producteurs du Québec, il va falloir qu'il fasse attention à la gestion de l'eau là où il y a des problèmes.

1750

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Et est-ce que cette priorité-là doit être considérée comme absolue ou harmonisée avec des façons de faire l'agriculture.

1755

M. JACQUES BASTIEN :

Si on met comme principe qu'on nourrit le Québec, les autres utilisations vont être subordonnées à celle-ci. Si on met comme principe le développement économique sans tenir compte des différents facteurs de l'économie, bien, on va passer en deuxième ou en troisième.

1760

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Vous n'avez pas répondu à ma question là. Est-ce que cette priorité-là se justifie même si on fait de l'agriculture industrielle et intensive ou si cette priorité-là est acceptable pour vous, socialement, à certaines conditions et avec certaines façons de faire?

1765

M. YVON FILION :

Mais là, ça dépend de quelle eau vous parlez. Si on parle de l'eau des précipitations, c'est sûr, pour l'agriculture intensive, la grande culture, tout ça, ça nous prend l'eau, les précipitations d'eau. Si on parle d'eau de consommation, ça nous prend l'eau souterraine.

1770

Mais l'eau est vitale pour tout: les plantes, les humains, les animaux, toute la transformation. Si on regarde tout le secteur de l'agriculture, l'eau, c'est vital partout. Pas d'eau, c'est un désert. Aux États-Unis où est-ce qu'il n'y a pas d'eau, c'est un désert, il n'y a pas d'animaux, il n'y a pas personne.

1775

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1780

Oui, ça, on comprend ça, mais vous ne répondez pas à ma question.

M. YVON FILION :

1785 On ne comprend pas d'abord le sens de votre question.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1790 Oui, c'est pour ça que... oui, monsieur Bélanger?

M. MARC BÉLANGER :

1795 Quand vous parlez d'agriculture industrielle et intensive, bon, qui existe, entre autres, il y a aussi un contexte d'agriculture durable qui est en train de s'établir ici, et dans les Laurentides et dans l'ensemble du Québec comme tel, et avec une stratégie agroenvironnementale, je sais que vous l'avez déjà entendu, mais je veux dire avec une stratégie agroenvironnementale qui a été acceptée, entérinée par l'ensemble des membres producteurs de l'UPA et...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1800 Est-ce que je dois comprendre de votre commentaire que cette priorisation de l'usage agricole serait acceptable pour une agriculture dite durable.

M. MARC BÉLANGER :

1805 Bien oui, effectivement, moi, c'est ce que j'avance comme tel.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1810 Là, vous avez répondu à ma question. Je vous remercie.

M. JACQUES BASTIEN :

1815 Est-ce que vous me permettez de compléter? Les statistiques de la mise en marché des produits agricoles basées sur une trentaine d'années prouvent que le produit agricole est vendu par celui qui réussit à le fabriquer au prix le plus bas, et le prix le plus bas fait loi.

1820 Ce qui fait qu'une technologie utilisée par un autre pays lui permettant de produire, exemple, à 100 \$ la tonne, si moi, je n'arrive pas à produire à 100 \$ la tonne au bout de deux, trois ans ou quatre ans, je suis obligé de m'enlever de là parce que c'est le prix de 100 \$ la tonne qui devient la loi. Si cinq ans plus tard, à cause d'un développement par culture intensive ou développement technologique, celui qui arrivait à 100 \$ le fait maintenant à 95 \$, moi, je suis obligé de suivre à 95 \$ ou je disparaïs.

1825 Puis ça, c'est des statistiques basées sur les ventes à la Bourse des grains, basées sur les vingt-cinq dernières années. Dans les produits agricoles autour de Montréal, les productions maraîchères, c'est ce qui est en train de se passer. Il y a dix ans ou quinze ans, on avait une

1830 prolifération de petits producteurs jardiniers maraîchers. Maintenant, les producteurs maraîchers sont rendus à vendre à la masse et non plus à l'unité. C'est-à-dire que le profit, c'est un ¼¢ sur 1 000 kilos et non pas 1 \$ sur 10 kilos, ce qui était l'ancien principe.

1835 Ça fait qu'eux, ils sont rendus en culture intensive en ce moment, suite à la culture intensive qui a été faite dans les productions maraîchères en Californie et en Floride, aux États-Unis. Puis ces produits-là arrivent par camions sur le marché de Montréal. Ça fait que ou bien on approvisionne le marché de Montréal avec la même technologie que ces gens-là, ou bien on disparaît.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1840 Vous permettez, monsieur le président?

LE PRÉSIDENT :

1845 Oui.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1850 C'est ce qui fait dire à plusieurs que vous devez, l'ensemble des agriculteurs du Québec, être considérés comme des industriels. Donc, à ce moment-là, on nous dit: «Les principes d'utilisateur-payeur, pollueur-payeur», etc., etc.

M. JACQUES BASTIEN :

1855 Mais l'utilisateur-payeur, c'est que lui, il est capable d'inclure dans son coût de production le respect des règlements qu'on lui demande de respecter.

1860 Actuellement, quand on est en compétition avec les Américains, en ce moment, on n'est pas capable d'inclure dans nos coûts de production la protection de l'environnement. Parce qu'on sait qu'est-ce qui se passe aux États-Unis comme agriculteurs quand on va les visiter, parce qu'on va visiter leurs fermes, on le sait que dans beaucoup d'endroits dans les pays qui nous compétitionnent, il n'y a pas respect de l'environnement et ils n'ont pas d'exigences. C'est-à-dire que l'application des règlements qui n'existent pas aujourd'hui, ce n'est pas pour eux autres un élément supplémentaire dans leur coût de production.

1865 Pour nous, toutes les exigences que la population nous demande de faire, puis ça se concrétise un an, deux ans, trois ans plus tard par des règlements, nous, pour les appliquer, il faut dépenser des sous. Pour le faire, il faut couper ailleurs pour être capable de sauver l'environnement. Sur nos fermes, c'est ça qu'on fait, on coupe ailleurs pour être capable de respecter l'environnement, pour être capable de compétitionner avec les aliments qui rentrent des États-Unis.

1870

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1875 Mais est-ce qu'il y a de la demande déjà pour des produits d'élevage sans hormones et sans antibiotiques, pour des légumes produits biologiquement, etc.?

M. JACQUES BASTIEN :

1880 Bon, il y a des expériences au Québec qui prouvent que c'est rentable, des expériences d'individus qui le font. Mais moi, quand je compare aux jeunes qui étudient dans les écoles, je me dis: «Ces gars-là, c'est des bolés.» Donc, les bolés réussissent; puis ceux qui ne sont pas bolés ne réussissent pas. En agriculture biologique, c'est le portrait que je me ferais en ce moment.

1885 Dans quinze ans ou dans vingt ans, quand on sera rendu 15 000 agriculteurs qui font de l'agriculture biologique, bien, là, on aura le portrait de la moyenne. Là, actuellement, on a le portrait des bolés. Puis ça marche. Les gars qui réussissent en agriculture biologique, ça marche.

1890 **LE PRÉSIDENT :**

1895 Alors, je ne vous demanderai pas si vous êtes un agriculteur biologique. Alors on va arrêter le débat, mais vous comprenez bien que là, il y a un débat de fond puisque, évidemment quand on se compare à l'agriculture américaine et qu'on constate que l'agriculture américaine est en train de vivre en déficit d'eau, là, il y a une impasse. Et nous dire: «Il y a une impasse, mais on va aller dans la même impasse parce que c'est l'impasse du marché», là, ça pose d'énormes problèmes au niveau des planifications et des politiques.

Messieurs, merci.

1900

M. YVON FILION :

Merci.

1905 **LE PRÉSIDENT :**

Je pense qu'on est dû pour une pause eau fraîche et café. On se retrouve dans quinze minutes. Merci.

1910 (SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LE PRÉSIDENT :

1915

Alors, j'invite maintenant le représentant de la ZEC Normandie. Alors, bonjour, monsieur!

M. ANDRÉ MARCOUX :

1920

Alors, madame, messieurs, bonjour! Mon nom est André Marcoux. Je suis vice-président de la ZEC Normandie.

1925

Alors, la ZEC Normandie est un organisme sans but lucratif qui est géré par ses usagers, qui le fait à titre bénévole. Et comme les autres ZEC, le mandat que le gouvernement nous a confié, c'est celui de la gestion d'un territoire qui est situé au nord-est de Mont-Laurier, à 325 kilomètres au nord-est de Montréal, donc de gérer un territoire quant à son exploitation faunique et halieutique. Nous comptons 650 membres, et nous gérons un territoire d'une superficie de 1 018 kilomètres carrés, qui comporte 244 lacs et cours d'eau.

1930

Alors, la raison de notre présence ici cet après-midi, c'est de vous faire part d'arguments qui sont à la fois scientifiques -- et ce n'est pas moi qui ai la prétention d'être un scientifique, les auteurs du mémoire sont des scientifiques. Mais comme vous le comprendrez sans doute, avec un budget de 200 000 \$ par année, nous n'avons pas les moyens de retenir leurs services à temps plein. Donc, c'est à titre de membre du Conseil d'administration que je vous présenterai de mon mieux les arguments, à la fois de caractère scientifique et objectif, à l'effet que la rivière du Lièvre soit impérativement préservée et acquière un statut qui en assure la conservation.

1935

1940

Les recommandations que nous vous ferons cet après-midi concernent d'une part les projets d'installations hydroélectriques, passés ou futurs, sur la rivière; le statut de la Lièvre dans le cadre du Programme des rivières patrimoniales du Québec ou de tout autre programme de même nature qui pourrait remplacer ce projet qui a été confiné au garde-robe; et troisièmement, l'importance de consacrer cette rivière à la pratique d'activités récréo-touristiques non dommageables pour l'environnement comme le canotage, la randonnée pédestre, la pêche sportive ou la chasse.

1945

Alors, d'entrée de jeu, il faut dire que quand on parle de préservation d'un cours d'eau ou d'une rivière, cette préservation doit être envisagée dans un contexte d'ensemble. La section qui nous intéresse, ce n'est pas la totalité de la Lièvre, c'est la tête de la Lièvre.

1950

La Lièvre est un des tributaires importants de la rivière des Outaouais, dans lequel elle se jette après avoir coulé, du nord au sud, sur plus de 320 kilomètres. La Lièvre occupe un bassin versant d'une superficie de 9 583 kilomètres carrés.

1955

Le tronçon qui nous occupe, en tant que gestionnaires de la ZEC, c'est celui qui se trouve au nord, qui traverse la ZEC Normandie, dont le territoire, comme je le disais tantôt, est d'au-delà de 1 000 kilomètres carrés. Donc, c'est une section qui comprend plus ou moins 100 kilomètres de rivière, à partir de sa source au lac Adonis et dans les environs jusque - pour ceux qui connaissent un peu la région - Mont Saint-Michel, qui se trouve alors au nord-nord-est de

1960 Mont-Laurier. Si vous prenez la 344, vous avez Mont-Laurier, Ferme-Neuve, Mont Saint-Michel. Nous, à partir du moment où la Lièvre suit le chemin Parent - c'est un chemin en pierre - bien, nous, c'est la section qui nous intéresse.

1965 Cette rivière du Lièvre est très riche au niveau historique. Nous avons publié l'an dernier un premier document qui s'intitule «La rivière du Lièvre: un élément de notre patrimoine national», dans lequel les auteurs font une description de la Lièvre tant au plan de la faune, de la flore et que du potentiel récréo-touristique de la Lièvre.

1970 Nous poursuivons, cette année, la deuxième phase de nos travaux avec la publication dans quelques jours d'un document qui s'intitule «Les pionniers de la Lièvre», document qui raconte la venue des premiers Blancs le long de la Lièvre, alors les premiers garde-feux, les premiers exploitants forestiers qui sont venus ouvrir ce territoire. Mais avant eux, il faut reconnaître que la Lièvre servait de voie de communication pour les Attikameks, qui étaient déjà présents.

1975 Il y a eu des fouilles archéologiques qui ont été faites entre Mont Saint-Michel et le lac Adonis par des archéologues. C'est documenté. Alors, on trouve des vestiges donc de la présence des Autochtones, des vestiges des premiers temps, des premières manifestations, des premiers qui sont allés faire du bûchage, de la drave dans cette région-là.

1980 On trouve aussi, bon, si vous vous référez, peut-être connaissez-vous la chanson de Félix Leclerc qui s'intitule «La drave». Ça commence à la fin du mois de mai, au fond du lac Brûlé, mais le lac Brûlé, c'est une des sources de la Lièvre. À partir du lac Brûlé, l'eau coule vers la Lièvre. Et d'ailleurs, les noms de personnages Thauvette, Sylvio Morin, etc., ce sont des personnages qui ont véritablement existé, dont les enfants ou les neveux vivent encore et des gens donc qu'on peut rencontrer, qui ont travaillé à draver sur les rives de la Lièvre.

1990 Par ailleurs, la Lièvre n'est pas que riche au niveau historique. Au niveau du patrimoine naturel, c'est une rivière exceptionnelle. Elle est le lieu de rencontre de deux écotones: la forêt boréale et la forêt mixte. Tout autour de la Lièvre, on trouve une riche faune terrestre car la rivière se trouve entourée d'espèces animales adaptées à ces deux types d'habitats.

1995 Alors, je ne vous énumérerai pas tous les animaux qu'on rencontre le long de la Lièvre. Mais je veux quand même attirer votre attention sur ce qu'il y a d'exceptionnel, c'est-à-dire la présence, dans les environs de la Lièvre, de deux espèces animales qui sont très rares au Québec. Et ça, c'est documenté, même que le Ministère, ce n'est plus le ministère maintenant, mais la gestion de la faune a même fourni les documents pour noter les occasions où ces deux espèces sont vues par les usagers: le cougar et l'aigle royal. Donc, nous trouvons encore du cougar et aigle royal dans cette région-là. Donc, ça en fait quand même un lieu qui n'est pas extrêmement loin des grands centres mais qui, en même temps, au plan de la faune, présente un intérêt évident, nous semble-t-il.

2000 **LE PRÉSIDENT :**

2005 Je pensais que vous étiez pour dire l'écureuil volant.

M. ANDRÉ MARCOUX :

2010 Le polatouche est très abondant. C'est l'autre nom de l'écureuil volant.

LE PRÉSIDENT :

J'en ai vu une fois à Saint-Colomban, un écureuil volant.

2015 **M. ANDRÉ MARCOUX :**

Je vous dirai que les trappeurs en trouvent souvent dans leurs pièges dans cette région-là.

2020 Le potentiel récréo-touristique de la Lièvre aussi est extrêmement important. Certains - et j'avais entendu ça lorsque je suis venu dans ces mêmes lieux au printemps dernier, lorsque vous y étiez vous-mêmes - certains laissent entendre que les gestionnaires de ZEC se comportent parfois comme se comportaient les clubs privés autrefois. Si c'est vrai, je dis bien «si c'est vrai» pour certaines ZEC, je peux vous dire que ce n'est pas le cas - et il y a des
2025 témoins dans la salle qui peuvent vous le confirmer - ce n'est pas le cas de la ZEC Normandie qui, avec l'argent de ses membres, a développé depuis des années le parcours canotable de la Lièvre pour favoriser la plus grande démocratisation possible de l'utilisation de la Lièvre.

2030 Nous sommes convaincus qu'il faut développer non seulement la chasse et la pêche mais d'autres utilisations du territoire dont nous avons la gestion. Je pense, par exemple, au canot-camping. Nous avons, avec l'argent de nos membres, développé sur les rives de la Lièvre des aires de repos, des endroits où les gens peuvent camper. On a installé des tables de pique-nique, des endroits de mise à l'eau pour les canots. Nous allons commencer, l'an
2035 prochain, le tracé d'un parcours de randonnée pédestre qui va amener les randonneurs sur les plus hauts sommets de notre territoire et aussi, ensuite, sur le long de la rivière dans un trajet qui va prendre deux jours.

Alors, tout ça avec l'argent de nos membres qui sont essentiellement des chasseurs et des pêcheurs, puisque les canotiers et les randonneurs ne paient rien, sinon le droit de passage
2040 de 5 \$. Mais comme nous sommes convaincus qu'il faut absolument développer, rendre plus accessible, faire en sorte qu'il y ait le plus de personnes possible qui puissent bénéficier de ces territoires-là, bien, c'est ce que la ZEC tente de faire par ces différents projets-là. Donc, la rivière, c'est une rivière qui est exceptionnelle, que l'on tente donc de rendre accessible.

2045 C'est un modèle théorique extraordinaire aussi pour les gens qui font du canot. Et c'est monsieur Jacques Allard, qui est de la Fédération de canot-camping, qui disait qu'elle est progressive, c'est-à-dire qu'elle devient de plus en plus difficile de l'amont vers l'aval. Elle

comporte peu de sections intéressantes, ajoute-t-il, et sans compter évidemment le potentiel très intéressant en ce qui concerne la chasse et la pêche.

2050

Donc, notre première recommandation, c'est de préserver la rivière du Lièvre de tout aménagement hydroélectrique. Parce qu'évidemment, si on fait un barrage, bien, là, on vient de noyer tout ça. Tout ce que je viens de dire, on n'en parlera plus. On vient de créer un immense réservoir.

2055

La MacLaren nous a dit, lorsqu'elle a retiré son projet, que c'était terminé, qu'on n'en parlait plus. Nous avons tout lieu de croire que c'est un retrait stratégique. Parce que, voyez-vous, la MacLaren s'intéresse aussi à l'exploitation forestière et elle est présente dans les décisions qui se prennent au niveau de l'établissement des tracés de routes qui permettent l'exploitation forestière. Comme par hasard, lorsque les forestiers ont développé, ont investi énormément d'argent sur le territoire de la ZEC pour développer des routes, aucune de ces routes-là ne passe dans ce qui deviendrait le bassin inondé de la Lièvre s'il y avait barrage hydroélectrique. On fait le tour.

2060

2065

Nous, on avait la carte du bassin projeté et aucune de ces routes-là ne passent dans le bassin, fait le tour. Donc, c'est pour ça qu'on est convaincu que le retrait n'est qu'un retrait stratégique, qu'ils ont placé tous leurs pions de façon à ce que le moment venu, quand les conditions économiques s'y prêteront, on puisse remettre le projet de l'avant.

2070

Et c'est pour ça que n'attendant pas que le mal soit fait, nous disons, d'ores et déjà, il ne reste pas suffisamment dans le grand bassin, dans la région accessible autour de Montréal, de rivières, de plans d'eau qui sont exempts de constructions commerciales, industrielles, qu'il faut absolument prendre les moyens pour protéger celui-là.

2075

Alors, donc, il est important de souligner que l'échec du projet MacLaren est en grande partie dû à des raisons économiques liées à la position d'Hydro-Québec, en plus des nombreuses pressions exercées par différents intervenants, dont la ZEC Normandie. En ce sens, nous avons de fortes craintes que ce projet ne refasse surface à l'avenir. C'est pourquoi il est primordial de continuer à faire entendre au gouvernement du Québec notre volonté de lutter contre la mise en place d'installations hydroélectriques sur la rivière du Lièvre.

2080

Quand il y a un barrage, l'inondation de larges portions du territoire -- si vous essayez de suivre où je suis rendu, je suis à la page 11.

2085

LE PRÉSIDENT :

Je vous souhaitais rendu plus loin.

2090

M. ANDRÉ MARCOUX :

Écoutez, je ne ferai plus de digression. Le document fait vingt-trois pages et j'achève, vous allez voir.

2095 Donc, l'inondation de larges portions de territoire, ça équivaut à la destruction totale de la végétation inondée, à la perte nette d'habitats pour la faune. La végétation riveraine ainsi perdue constitue en plus la partie la plus productive du littoral qui sert, entre autres, d'abris à de nombreuses espèces terrestres et de lieu de ponte et de pouponnière pour la plupart des espèces aquatiques et semi-aquatiques. Ça entraîne un véritable bouleversement de l'équilibre écologique.

2100 L'inondation des terres et de la végétation provoque, en outre, une détérioration de la qualité de l'eau. Pourquoi? À cause de la décomposition de tout le matériel végétal et animal qui se retrouve dans le réservoir et qui entraîne une demande accrue en oxygène. À mesure que la demande biologique en oxygène augmente, l'oxygène dissout dans l'eau diminue, ce qui
2105 est très préjudiciable à la faune aquatique.

La mise en circulation dans le milieu aquatique d'une quantité très importante de sédiments - c'est une autre des conséquences de la construction des barrages - ceux-ci augmentent la turbidité de l'eau, colmatent les frayères et modifient, entre autres, la
2110 configuration des deltas à l'embouchure des rivières.

Les impacts spécifiques des nouveaux barrages sur la Lièvre, page 14, de l'avis de la compagnie MacLaren au sujet du projet de barrage sur la Lièvre, les répercussions négatives: -
2115 ce n'est pas notre point de vue, ça, c'est le point de vue de la MacLaren, en bas de la page 14 - modification de certaines caractéristiques physico-chimiques de l'eau dans les zones plus en aval; augmentation temporaire du taux de mercure dans le réservoir; modification des régimes hydrodynamiques et sédimentologiques de la rivière du Lièvre en amont et en aval du réservoir; et finalement, modification des habitats de la faune semi-terrestre et des zones de frayère en amont et en aval du barrage.

2120 C'est ce qui nous amène à vous recommander, à recommander au gouvernement que tout soit mis en oeuvre pour garantir, au plan légal, une totale interdiction d'implanter dans le futur un quelconque ouvrage de retenue d'eau sur la rivière du Lièvre en amont du village de Mont Saint-Michel. Tout projet de construction de ce type, incluant les projets déjà acceptés
2125 avant 99, devrait être automatiquement rejeté.

Deuxième recommandation, c'est d'accorder à la rivière du Lièvre le statut de rivière patrimoniale. Alors comme je le disais tantôt, que ça s'appelle rivière patrimoniale ou autrement, ce n'est pas le nom qui est important. Si jamais on laissait dans le garde-robe l'idée de rivière patrimoniale et qu'on ressorte quelque chose d'autre, ça s'appliquerait, notre demande, aussi
2130 bien.

Donc, la Lièvre, c'est une rivière qui est encore à l'état sauvage et qui est très prisée des canotiers. Elle est riche de son passé, qui témoigne des faits historiques importants qui se

2135 sont déroulés sur son territoire. Et pour toutes ces raisons, nous recommandons que la rivière du Lièvre acquière le statut de rivière patrimoniale du Québec.

2140 Notre troisième recommandation est à l'effet d'assurer la promotion d'activités sportives telles que le canotage et la pêche sur la rivière du Lièvre et la randonnée pédestre le long de ses rives.

2145 À la page 20. La préservation de la rivière du Lièvre contre toute forme d'aménagements lourds tels que des barrages est une première condition à la promotion du canotage. L'importance d'assurer aux villégiateurs que la pratique de cette activité se fera dans un cadre esthétique de première qualité est évidemment importante.

2150 Si les rives de la Lièvre sont bûchées à blanc, c'est moins intéressant d'aller faire du canotage ou d'aller faire de la pêche. Vous me direz: «Il y a une zone de protection obligatoire de 20 mètres», mais 20 mètres, quand on est assis dans un canot ou dans une chaloupe sur un lac, ça n'est que... mon Dieu!, vous savez, ces petits - on voit ça dans les films - ces petits slips que les danseuses nues portent, bien, c'est à peu près l'équivalent de ça. Ça cache à peu près autant. Elle n'est pas de moi, elle est de Richard Desjardins. Je ne fais que la reprendre.

2155 Alors donc, les coupes forestières en bordure de l'eau peuvent créer un impact négatif sur l'esthétique des rives et qui plus est -- c'est un document que je vous remercie d'avoir mentionné au tout début quand vous nous avez fait part des documents que l'on aurait avantage à consulter. Il y en avait un qui s'intitule «Impact de l'exploitation forestière sur le milieu hydrique». C'est un document qui, quant à nous, est d'une extrême importance, parce que c'est le seul qui existe au Québec et qui fait état des recherches scientifiques dans ce domaine-

2160 là, et qui s'intéresse à l'impact des coupes forestières sur ce qui arrive avec les eaux de pluie.

2165 Par ailleurs, au moment même où le film de Desjardins fait passablement de vague au Québec, je vous suggère de faire un petit essai, téléphonez donc au ministère de l'Environnement pour essayer de vous le procurer. On vous dira, comme par hasard, qu'il est épuisé. Nous avons trouvé le moyen de nous le procurer ailleurs. Donc, ce document-là...

LE PRÉSIDENT :

2170 Vous l'avez sur le site du BAPE, il est accessible par média électronique.

M. ANDRÉ MARCOUX :

2175 Mais quand, moi, j'ai téléphoné au ministère de l'Environnement pour essayer de l'avoir par mon téléphone...

LE PRÉSIDENT :

Mais rentrez sur le site du BAPE puis vous allez l'imprimer.

2180 **M. ANDRÉ MARCOUX :**

Si vous faites la démarche normale qu'on passe quand on veut avoir un document... ce n'est pas tout le monde qui était au courant, enfin, moi, je ne le savais pas qu'on pouvait l'avoir par le site du BAPE. Donc, ce document-là est, dans son intégralité, disponible?

2185

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, là, je vous le dis sur le bras.

2190

M. ANDRÉ MARCOUX :

Pourtant je connais votre site.

LE PRÉSIDENT :

2195

S'il est sur support électronique, il est dans le site du BAPE. S'il n'est pas sur support électronique -- là, on va vérifier puis on pourra vous donner la réponse tantôt.

M. ANDRÉ MARCOUX :

2200

Ce qui est important - et ça, vous connaissez le document, mais peut-être que pour les gens qui sont ici, ce n'est peut-être pas connu - selon Plamondon, la coupe à blanc d'un bassin pourrait faire gagner jusqu'à 210 millimètres d'écoulement en forêt mixte. C'est le cas chez nous. La coupe à blanc a multiplié de 3 à 5 fois l'écoulement des mois les plus secs de l'été. Donc, c'est dire que la quantité d'eau qui coule vers les rivières est extrêmement importante, beaucoup plus importante lorsqu'on pratique les coupes à blanc.

2205

Une hausse des débits de pointe signifie donc une hausse du transport sédimentaire et un réajustement du lit d'un cours d'eau. L'effet augmente avec le pourcentage du bassin coupé ainsi qu'avec l'importance des aires compactées par la machinerie.

2210

La hausse des apports sédimentaires est la principale cause de dégradation de la qualité de l'eau associée aux opérations forestières. Ce transport de sédiments détruit ou dégrade les habitats aquatiques par érosion, ainsi que par les colmatages des sites de frai. L'étude de Grant rapporte que l'augmentation de la sédimentation dans un cours d'eau entraîne une chute radicale de la biomasse de salmonidés. Comme les débris de coupe et les particules humiques s'ajoutent à cela en forêt exploitée, le maintien de larges lisières riveraines revêt alors toute son importance. Et c'est pour ça que nous recommandons que la zone protégée en bordure des cours d'eau ne soit plus de 20 mètres mais de 60 mètres.

2215

2220

Je vous le signale et vous le savez vous-même - j'étais là lorsque cette discussion-là, ici à Saint-Jérôme, s'est faite - qu'ils ont le droit les forestiers d'aller prélever du bois dans la zone actuellement de 20 mètres. Ils auraient le droit dans la zone de 60 mètres. Cependant, ils n'auraient pas le droit d'utiliser la machinerie. Il faut qu'ils aillent le chercher comme ça se fait, soit avec des chevaux - soit dit en passant, ça se fait la coupe de bois avec des chevaux, actuellement - ou encore avec d'autres moyens que ceux qui consistent à utiliser la machinerie lourde, qui vient compacter et favoriser l'écoulement des eaux de pluie vers le cours d'eau.

2225

Alors, nos recommandations, et je termine là-dessus. Nous recommandons - à la page 23 - de considérer les ZEC comme des intervenants devant obtenir un droit de participation et de décision lors de la planification des activités d'aménagement forestier sur leurs territoires; deuxièmement, que tout soit mis en oeuvre pour réduire l'impact visuel et les effets négatifs des coupes forestières sur les abords de la rivière du Lièvre, et de toute autre rivière finalement, en imposant aux compagnies forestières le respect d'une bande riveraine d'au moins 60 mètres aux abords des rivières; troisièmement, faire en sorte d'éviter ou de diminuer les coupes à la tête des bassins; et finalement, que soit favorisé les plus petites surfaces de coupe bien réparties à travers le bassin.

2230

2235

2240 À noter que nous ne nous opposons nullement, d'aucune façon, aux activités forestières. Le bois, il pousse. Si personne ne le coupe, il va tomber puis il va mourir. Alors, c'est important. Il y a une région qui vit de ça.

2245 Mais je vous signale - et ça, si j'avais le temps, je pourrais vous en faire la démonstration - je vous signale que ce que l'étude de scientifiques, de sociologues de l'UQAM a révélé, Le Devoir, 18 octobre: plus on connaît la forêt, plus l'on est critique envers le Québec quant à la gestion de la forêt. Des sociologues qui sont allés dans la région de La Tuque, qui ont consulté les gens qui travaillent en forêt, c'est eux qui sont les plus critiques au Québec face aux gestes que pose le gouvernement du Québec en matière de protection et de reforestation.

2250 Dans les travaux que nous avons faits, nous avons constaté la même chose dans la région de Mont-Laurier. J'ai avec moi des témoignages, ici, de gens qui ont passé leur vie en forêt et vous auriez avantage à en prendre connaissance. Vous le pourrez d'ailleurs, si vous le souhaitez, si vous vous procurez «Les pionniers de la Lièvre», la deuxième partie de notre documentation. Merci beaucoup.

2255

LE PRÉSIDENT :

Arrêtez, n'en mettez plus.

2260

M. ANDRÉ MARCOUX :

La cour est pleine.

2265

LE PRÉSIDENT :

La cour est pleine, oui. Alors, je vais demander à monsieur Genest de vous poser la première question, s'il vous plaît.

2270

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Monsieur Marcoux, puisque vous vous intéressez aux danseuses, on va danser d'une question à l'autre. Il n'y a pas de conflit d'usage entre la pêche sportive et le canot, par exemple?

2275

M. ANDRÉ MARCOUX :

D'aucune façon.

2280

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Il n'y a pas de pêcheurs à gué qui voient arriver un groupe de canots tout d'un coup et qui dérange leur activité?

M. ANDRÉ MARCOUX :

2285

Vous savez, le passage des canotiers, ce n'est pas la rue Sainte-Catherine, ça. Quand il passe un groupe de canotiers, il passe un groupe de canotiers, voilà.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2290

Mais il y a des pêcheurs...

M. ANDRÉ MARCOUX :

2295

Jamais, jamais nous n'avons eu une seule plainte à cet effet-là. Jamais.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2300

Parce que ça nous a été dit ailleurs que...

M. ANDRÉ MARCOUX :

2305

Vous savez, il y a des traditions dans des coins du Québec. Je n'entrerai pas dans les détails, mais il y a des régions... nous sommes regroupés en régionales, les ZEC. Il y a des régionales qui étaient moins favorables à la remise sur pied de la FQGZ; d'autres qui l'étaient davantage, c'est notre cas.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2310

Est-ce que la randonnée en bordure de rivière, est-ce que ça exige du déboisement de votre part?

M. ANDRÉ MARCOUX :

2315

Très peu. En bordure de rivière, très peu. Il s'agirait simplement de couper ce qu'on appelle dans notre langage la fardoche. Bon, pour des raisons qui vont être évidentes, les draveurs avaient leur propre chemin le long de la rivière. Alors, ces chemins-là sont encore très visibles, très présents, il s'agit simplement de les éclaircir un peu. Ils sont existants.

2320

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

D'accord. Est-ce que dans une ZEC, le zonage pourrait être un outil intéressant, par exemple, pour la bande de 60 mètres, empêcher les coupes à la tête des bassins, couper les petites surfaces pour faire des aménagements pour les cervidés, par exemple?

2325

M. ANDRÉ MARCOUX :

Oui. Il m'apparaît... oui, tout à fait. S'il y avait des parties de territoire qui étaient zonées, c'est certain que ça contribuerait à un meilleur équilibre puis à une meilleure entente entre les différents types d'usagers.

2330

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Maintenant, une question particulière. Il y a plusieurs intervenants qui nous ont dit: «Bon, bien, pourquoi les embouteilleurs d'eau puisent dans les zones urbaines où il y a beaucoup d'activités urbaines ou dans les zones agricoles où il y a beaucoup d'activités agricoles? Ils devraient aller puiser loin.»

2335

Alors vous, vous êtes à 325 kilomètres, votre ZEC, au nord-est de Montréal. Vous avez une immense surface. Qu'est-ce que vous penseriez de l'usage de l'eau souterraine ou de l'eau de surface pour des activités industrielles?

2340

M. ANDRÉ MARCOUX :

Le premier élément de réponse que je peux vous donner, ça s'applique non seulement chez nous mais partout ailleurs, je suis convaincu que si l'eau qui sort du robinet était de meilleure qualité, avait meilleur goût, on n'aurait pas intérêt, je ne vois pas pourquoi on utiliserait l'eau embouteillée. À tout le moins, en tout cas, on en utiliserait beaucoup moins. Il me semble que le premier effort, c'est à ce niveau-là qu'il doit se faire et non pas à essayer de trouver des nouveaux sites. Deuxièmement...

2345

2350

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Non, mais supposons que le premier effort a été fait.

2355

M. ANDRÉ MARCOUX :

Oui, oui, c'est ça. Alors, deuxièmement, s'il fallait trouver de nouveaux sites, moi, s'il fallait le faire, il vaut mieux, en effet, y aller sur une plus grande surface que de concentrer tout ça au même endroit, mais en s'assurant que ces bassins souterrains là ne soient pas communicants, d'une part.

2360

Parce que c'est certain que si - bon, je prends votre exemple - si la nappe d'eau souterraine dans la région chez nous communique avec celle de la région de Mirabel, bien, là,

2365 ce n'est pas parce qu'on va creuser chez nous que ça ne causera pas les problèmes qu'on a entendus tantôt à Mirabel. Alors, là, on tourne en rond.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2370 Oui, tout à fait.

M. ANDRÉ MARCOUX :

2375 Alors, ça demande donc un certain... et finalement, bien, il y a toute la question de l'exportation de l'eau qui est sous-entendue, sous-jacente. Nous n'avons pas de position, comme ZEC; mais personnellement, mettons que j'ai des réserves.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2380 La dernière question. Il y en a qui nous disent: «Les lieux d'enfouissement sanitaire devraient être situés loin, loin, loin.» Il y a même un projet de lieu d'enfouissement sanitaire dans une ZEC, la ZEC Tawachiche, je ne sais pas si vous connaissez cette ZEC-là?

M. ANDRÉ MARCOUX :

2385 De nom, oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2390 Où d'immenses quantités auraient été transportées en train, parce que la voie ferrée traversait, traverse encore la réserve. Qu'est-ce que vous pensez de ce principe-là que des activités plus risquées soient éloignées des autres usages?

M. ANDRÉ MARCOUX :

2395 Bien, moi, je suis convaincu que les dégâts appréhendés dans les environs de Montréal, dans la région ici, les mêmes dégâts on les retrouverait en haut.

2400 C'est-à-dire que tant et aussi longtemps... on produit des déchets, les êtres humains. On en produit trop. Même en réduisant la quantité de déchets, il faudra toujours en enfouir une certaine partie. Tant et aussi longtemps que nous n'accepterons pas de prendre les moyens - puis ça, ça veut dire de payer - de prendre les moyens pour assurer un enfouissement sécuritaire des déchets, qu'on le fasse dans la région de Montréal, qu'on le fasse en haut, on va connaître les mêmes problèmes.

2405 Et si, comme je le disais tantôt, la nappe phréatique communique, bien, ça ne sera pas long que... aller les enfouir à Mont-Laurier, si en dessous, de façon souterraine, il y a des cours d'eau, il y a des liens qui se font, ça va prendre un an, six mois, deux ans de plus, mais ça va

2410 être rendu ici tout à l'heure. Je veux dire, c'est retarder le problème ou c'est se rentrer la tête dans le sable comme font les autruches quand elles ont peur.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2415 Une seule question, monsieur Marcoux, que je puise dans le savoir d'une autre ZEC sur la Côte-Nord, que nous n'avons pas pu entendre mais qui avait un mémoire assez substantiel.

2420 Parce que nous nous faisons dire par les industries, enfin par les propriétaires ou gestionnaires de barrages, qu'au bout d'une vingtaine d'années, les impacts sur les écosystèmes, bon, la nature se rétablit, etc., etc., la ZEC Matimek, je crois, nous faisait remarquer, par expérience, que dans un certain bassin qui a maintenant dépassé, un réservoir qui a dépassé ce vingt ans, il y avait encore beaucoup de séquelles.

2425 Est-ce que dans les réservoirs ici de poisson blanc, Kiamika, est-ce qu'ils sont là depuis plus de vingt ans? Est-ce que vous avez fait des observations, vous autres?

M. ANDRÉ MARCOUX :

2430 Je vous répondrai en vous référant à de la documentation gouvernementale. Sur le territoire de la ZEC Normandie se trouve le lac Némiscachingue, lac qui est un réservoir. Si vous regardez dans la documentation gouvernementale, il existe un petit pamphlet qui vous indique un certain nombre de lacs au Québec avec la fréquence de... combien de fois par semaine peut-on manger du poisson pêché dans ces lacs-là.

2435 Le lac Némiscachingue est un lac, il n'est pas entouré d'aucune ville, d'aucun village. Il doit y avoir, sur un lac qui a 25 milles de long, à peu près dix chalets sur 25 milles de long. Or, dans la brochure en question du gouvernement du Québec, on conseille aux gens de ne pas manger de poissons de ce lac-là plus de deux fois par semaine à cause du taux de mercure.

2440 Le mercure qu'on trouve dans le poisson, il est directement relié au processus de formation des réservoirs. Parce que les grands lacs naturels où il n'y a pas eu ce phénomène-là, on ne trouve pas ces taux de mercure alarmants, puisqu'on nous conseille de ne pas manger de poisson plus de deux fois par semaine que l'on trouve dans ces lacs-là.

2445 Alors donc, oui, parce que le lac Némiscachingue est réservoir depuis plus de trente ans.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2450 Est-il sur le territoire de la ZEC?

M. ANDRÉ MARCOUX :

Sur notre ZEC, oui.

2455 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Je comprends, cependant, parce qu'ils sont en aval, que les trois réservoirs exploités par le ministère de l'Environnement, eux ne sont pas sur votre territoire. Ils sont sur la Lièvre, mais...

2460

M. ANDRÉ MARCOUX :

Les trois lacs dont vous avez parlé tantôt, non, ne sont pas sur notre territoire. Puis ça ne m'avait pas frappé. Peut-être, si vous consultiez le document dont je viens de vous parler, peut-être sont-ils dans le document. Mais comme ce n'était pas sur le territoire, je n'ai pas remarqué.

2465

LE PRÉSIDENT :

2470

Monsieur Marcoux, je n'ose pas vous poser une autre question parce que je me rendrais à 5 h. Merci beaucoup.

M. ANDRÉ MARCOUX :

2475

Ça me fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

2480

Et bonne chance dans l'administration de votre ZEC.

M. ANDRÉ MARCOUX :

Merci.

2485 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'invite maintenant la Coalition laurentienne pour une gestion régionale des déchets.

2490 **M. NORMAND BEAUDET :**

Bonjour!

2495 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, monsieur!

M. NORMAND BEAUDET :

2500 Monsieur le président, madame, messieurs, mon nom est Normand Beaudet. Donc, je suis ici pour la Coalition laurentienne pour une gestion régionale des déchets.

2505 Très brièvement, je voudrais vous expliquer que la Coalition est née au printemps de 98, au début essentiellement à cause d'une augmentation très marquée des activités d'enfouissement d'un site, qui est situé à Sainte-Sophie et qui est connu dans la région comme le dépotoir Richer.

2510 Donc, ces activités-là et les conséquences, en termes de camionnage et de toutes sortes de nuisances, d'odeur, ont amené des citoyens et des groupes à se réunir dans une coalition qui, aujourd'hui, a une centaine de membres résidants, résidentes, et qui regroupe aussi donc l'UPA, le Conseil de l'environnement, le Comité des résidants du trécaré et d'autres groupes, l'APES, qui est l'Association de protection de l'environnement de Sainte-Anne-des-Plaines. Donc, c'est un peu notre petite histoire de la Coalition.

2515 Peut-être deux choses avant de commencer sur nos recommandations, peut-être un élément du contexte dans lequel se déroule les audiences publiques. Alors, on voudrait tout simplement, nous, mentionner notre préoccupation par rapport à ce qui se passe au niveau du ministère de l'Environnement et de comment, bon, ce gouvernement-là est en train de détruire ou en quoi le ministère de l'Environnement est en quelque sorte en chute libre en ce moment.

2520 Et ça nous préoccupe un peu de voir qu'actuellement, on se réunit, on fait une démarche et on se demande comment tout ça va atterrir dans la réalité avec ce contexte-là qui entoure les audiences publiques. Alors, on est aussi un peu préoccupé et un peu sceptique sur les recommandations que les audiences publiques pourront faire. Alors, on souhaite évidemment que ça mène à quelque chose.

2525 Évidemment, rien n'est perdu. Et ici, le fait de nous rencontrer, tant qu'à nous, évidemment permet de faire connaître les problèmes qu'on vit et de peut-être favoriser un certain

2530 nombre de consensus, du moins dans les régions et probablement autour du Québec, autour de la société civile, même si l'issue de toute cette démarche-là, comme dans d'autres, est préoccupante compte tenu de l'attitude du gouvernement par rapport à l'environnement.

2535 Et pour terminer cette petite partie, je ferais mienne cette déclaration de Suzuki. Hier, on parlait du Devoir et des articles qui étaient nombreux à ce sujet-là. Il y avait un article dans Le Devoir, une entrevue avec David Suzuki qui, entre autres politiciens, demandait à monsieur Bouchard quel est son agenda pour l'environnement. Vraiment, c'est une question qui mériterait d'être répondue et dont on remarque l'absence, quant à nous, à différents niveaux. Alors, c'est peut-être la première partie du contexte.

2540 L'autre partie, je voudrais vous mentionner que nous avons intervenu au printemps quand vous êtes passés une première fois ici. Et à ce moment-là, nous avons posé une question, qui est une partie plus d'information, et c'est monsieur Jean-Maurice Latulippe qui avait répondu à notre question, qui est du ministère de l'Environnement. Et notre question était à l'effet si les sites d'enfouissement et si la contamination, s'il existait des répertoires, si les sites
2545 qui contaminaient la nappe phréatique ou l'eau de surface étaient répertoriés. Alors, à ce moment-là, monsieur Latulippe avait dit qu'à sa connaissance, il n'en existait pas.

Moi, depuis ce temps-là, je doute qu'un tel répertoire se soit constitué. Alors, c'est un peu dans la suite de cette question-là que notre première recommandation se dirige.

2550 Compte tenu de la toxicité réelle et potentielle des LES, lieux d'enfouissement sanitaire, et autres dépotoirs - parce que vous savez qu'il y a toutes sortes de façons de nommer ces choses-là - et du devoir de l'État de protéger la santé publique, nous recommandons qu'une éventuelle politique de l'eau, inspirée du principe de précaution, nous recommandons qu'elle prévoit des ressources et des recherches pour développer des outils spécifiques pour revoir l'ensemble des LES et autres dépotoirs à la lumière de ces risques et des contaminations existantes.

2560 On recommande aussi qu'une politique de l'eau répertorie, identifie, analyse, documente et corrige toutes les situations à risque.

2565 On recommande aussi qu'elle réserve une place et une réglementation spécifique pour ce type de contamination. Alors, évidemment, je ne l'ai peut-être pas vraiment mis, mais c'est vraiment la contamination des lieux d'enfouissement sanitaire sur la nappe phréatique. C'est vraiment dans cette optique-là que nous plaçons nos recommandations. C'est notre plus grande préoccupation comme Coalition.

2570 Et nous recommandons aussi que le financement à ce chapitre d'une réglementation de recherche, de revoir l'ensemble évidemment, soit payé par des redevances - c'est devenu à la mode, vous direz - mais sur chaque tonne de déchets enfouis dans lesdits lieux d'enfouissement sanitaire et autres dépotoirs. Alors, c'est l'essentiel de notre première recommandation.

2575 Notre deuxième recommandation, quant à elle, reflète plus nos préoccupations quant à la présence et au développement, sans aucune consultation de la population, d'un mégadépotoir situé à la limite des municipalités de Sainte-Sophie, Saint-Antoine, Mirabel et Sainte-Anne-des-Plaines, et surtout du fait qu'il est, semble-t-il, situé en bordure de cette importante aquifère dont un intervenant d'hier nous a entretenu et que, bon, la plupart, je crois, des gens qui sont ici ont entendu parler.

2580 Monsieur le président, ce dépotoir s'est établi à cet endroit, il y a plus de trente ans, dans des circonstances qui n'ont rien à voir avec l'environnement. Les nombreuses infractions contenues dans les rapports d'inspection du ministère de l'Environnement entre 1964 et 1997 nous permet de le qualifier de très mauvais citoyen corporatif. Ce dépotoir, connu comme le
2585 dépotoir Richer jusqu'en 1997, a enfoui pendant cette période des quantités indéterminées de déchets potentiellement dangereux, dont certains d'origine industrielle.

De plus, selon un rapport du ministère de l'Environnement annexé au schéma d'aménagement, la surface du sol est constituée de sable fin d'une épaisseur moyenne de 3 à 4
2590 mètres. Ce sable repose sur une couche d'argile marine dont l'épaisseur varie de 1 à 10 mètres. Alors, on est préoccupé de cette situation.

On sait que pour certains, monsieur le président, toute l'argile de la mer de Champlain s'est déposée à cet endroit - à les entendre - à cet endroit béni des dieux et sanctifié par la
2595 nature. Mais nous, à la Coalition, on est préoccupé de sa présence en bordure donc de cette importante aquifère qui, de plus, alimente en eau potable - je ne sais pas si ça a été dit - le réseau municipal de Sainte-Anne-des-Plaines, sans mentionner les usages requis pour la production agricole de cette région.

2600 Alors, il y a des informations aussi qui tendraient à démontrer que le site est plus élevé que Sainte-Anne-des-Plaines et qu'il y a déjà aussi... enfin, je ne fais pas d'affirmation ici, ça fait partie des préoccupations que, nous, on a par rapport à cet immense dépotoir de 5 millions de mètres cubes de déchets qui s'accumulent là depuis donc trente ans.

2605 Alors, notre recommandation, monsieur le président, est à l'effet de s'assurer que tous les arrimages régionaux relatifs à la santé publique soient établis avec cette importante étude hydrogéologique qui a débuté dans notre région, et qu'un mandat spécifique et urgent soit élaboré pour les risques à la santé publique reliés à la contamination de la nappe phréatique que
2610 représentent les deux lieux d'enfouissement, pas seulement celui qui nous préoccupe, nous plus particulièrement, mais les deux. Alors qu'on évalue donc l'impact et la pertinence de tout agrandissement, en plus de vraiment s'assurer de quelle façon ils menacent ou non la nappe phréatique.

2615 Alors, voilà.

LE PRÉSIDENT :

2620 Merci, monsieur Beudet. La préoccupation que vous avez, on l'a retrouvée ailleurs. Vous avez vu tantôt sur le site de Saint-Hermas. On a eu des représentations extrêmement vigoureuses aussi dans la région de Joliette pour un site de Berthier, où les gens sont extraordinairement inquiets. Ça, on comprend ça.

2625 Vous avez des doutes à l'égard de la Commission, puis c'est bien correct. Je veux dire, on vit un métier dangereux, puis il faut que vous ayez des doutes et c'est bon que vous les ayez. Nous autres, tout ce qu'on peut faire, c'est suivre les règles du jeu puis essayer d'être le plus correct possible à notre niveau, de faire notre job. Le reste...

M. NORMAND BEAUDET :

2630 Ce que vous faites très bien, d'ailleurs.

LE PRÉSIDENT :

2635 Je ne vous dis pas ça pour que vous nous consoliez, je dis juste ça pour que vous continuiez à être vigilants. Et des exercices comme ça sont des exercices extraordinaires, mais évidemment personne de nous ne souhaite voir arriver la tablette.

2640 Par ailleurs, l'exercice en lui-même est intéressant puisqu'il y a une part de ce qu'on appelle en anglais «the self fulfilling prophecy». C'est-à-dire que le fait que les gens s'impliquent et s'approprient un dossier, réfléchissent, présentent une pensée articulée, c'est déjà un premier résultat chez vous, quel que soit après ça le sort qui peut arriver à notre fameux rapport quand il sortira.

2645 Pour ce qui est maintenant des premières questions sur votre dossier, je demande à madame Gallichan de le faire.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2650 Monsieur le président, je vais laisser la place plutôt à mon collègue monsieur Genest, qui a siégé sur la Commission qui, en générique, a fait toute l'analyse au travers du Québec de ce sujet-là. Il sera sûrement beaucoup plus pointu dans ses questions.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2655 Merci. Alors, monsieur Beudet, vos recommandations sont intéressantes. Je pense qu'elles sont conséquentes de votre constat.

2660 Dans le mémoire du CRD concernant le site de Sainte-Sophie, on nous rappelait que le rapport PAERLES mentionnait que le site de Sainte-Sophie était en situation d'infraction par rapport à plusieurs éléments, en 1994, mais que des travaux majeurs ont été réalisés pour

rendre ce lieu conforme. Et monsieur Gauthier nous disait tout à l'heure que la situation est -- je ne veux pas mal traduire, mais je pense que le mot «encourageant» pourrait être utilisé.

Est-ce que c'est votre perception sur le site de Sainte-Sophie?

2665

M. NORMAND BEAUDET :

Nous, on continue d'être préoccupé. Je vous dirais qu'actuellement, on a surtout été pris dans la question qu'on nous impose un mégadépotoir et c'est surtout sur cette dimension-là qu'on a évidemment investi nos énergies. Sur la conformité du site et de tous ces éléments-là, à l'heure actuelle, on n'est pas en mesure de rien affirmer. On travaille sur des dossiers.

2670

Il y a une chose peut-être qu'on peut parler, qu'on a constatée, c'est que - puis je pense que ça c'est public, on peut le mentionner - c'est qu'en 1990, la CPTAQ avait accepté de dézoner une partie de l'endroit où actuellement sont enfouis les déchets et avait fait des recommandations. Par contre, elle acceptait de dézoner sous conditions. Et nous, on a constaté et on a fait une plainte à la CPTAQ qu'aucune de ces conditions-là ou plusieurs de ces conditions-là n'étaient pas remplies et qui visaient notamment de planter des... il y avait des arbres, il y avait différents éléments qui avaient été identifiés à ce moment-là, dont je n'ai pas la liste ici. Ça, c'est un élément.

2675

2680

Sur les autres éléments, on sait qu'effectivement cette entreprise-là, que les propriétaires actuels viennent d'installer un système de captage de biogaz qui devrait probablement réduire les odeurs. Sur les autres éléments, on a beaucoup de questions. Parce qu'évidemment, quand on constate qu'une partie du site, il y a seulement peut-être 1 mètre de glaise, bon, c'était peut-être vrai en 70 ou 75 - je ne sais pas quand est-ce que ça a été constaté - est-ce que c'est encore vrai aujourd'hui? Je ne pense pas que l'argile pousse d'elle-même. Je ne sais pas. On a des questions.

2685

Mais sur la conformité comme telle, je ne peux pas aller plus loin que de dire qu'on a des préoccupations.

2690

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2695 Le mégadépotoir, est-ce que toutes les étapes sont autorisées ou s'il y a encore des projets en processus d'examen?

M. NORMAND BEAUDET :

2700 Bien, nous, je vous dirais qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas une demande d'agrandissement. Je ne sais pas si c'est à ça que vous référez. Nous, ce qu'on constate, c'est que aussi aberrant que ça apparaisse, on n'a comme société, comme citoyens, on n'a aucun contrôle sur le volume de déchets qui sont acheminés, enfouis, non plus sur l'origine, la nature ou quoi que ce soit. Donc, tout le monde est à la traîne du marché, de l'industrie de
2705 l'enfouissement.

Le ministère de l'Environnement, à tout bout de champ, révisé les prévisions qu'on nous avait annoncées. Parce que finalement, ce n'est pas des prévisions, c'est tout simplement pour dire quelque chose jusqu'à temps que l'exploitation du site prenne les proportions qu'eux
2710 décident, que les marchés favorisent ou non.

Alors, nous, on déplore cette situation-là et c'est pour ça qu'on parle que c'est un mégadépotoir qui s'introduit en douce, en quelque sorte. C'est-à-dire qu'en ne contrôlant pas le volume annuel de déchets, en n'ayant pas des balises de société sur cette dimension-là, on
2715 trouve très difficile comment allons-nous gérer si...

On fait souvent une image, une comparaison qui est toujours fautive, une comparaison, mais ce n'est pas parce qu'on va chercher un permis pour la pêche qu'on peut vider les lacs du Québec. On a l'impression que l'industrie, après avoir obtenu son permis d'enfouir sur les
2720 superficies qu'ils utilisent actuellement, parce qu'ils en possèdent beaucoup plus et on ne s'attend pas à ce que ça devienne un sanctuaire, ça, alors ils opèrent sur 80 hectares, ils en possèdent pas loin de 240, alors nous, on pense qu'on est au début de ce mégadépotoir-là qui est en train vraiment de s'installer.

2725 Donc, dans ce sens-là, il n'y a pas actuellement de demande d'agrandissement, ça c'est un fait.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2730 Est-ce que vous croyez que le Plan d'action sur les matières résiduelles, qui a été rendu public il y a quelques mois, et les modifications législatives réglementaires qui sont envisagées et qui ont fait l'objet d'une Commission parlementaire il y a quelques semaines, que ces documents-là contiennent les outils qui vous permettront dans le milieu d'avoir une prise sur ces questions-là?

2735

M. NORMAND BEAUDET :

2740 Je vous dirais qu'il y a deux parties. Nous, on dit que c'est un problème urgent et criant. Chaque jour, il y a peut-être 250 à 300 camions qui déferlent par les routes sur ce dépotoir-là. Alors, ce projet de loi là, à court terme, ce projet-là ne sert à rien.

2745 Nous, on demande une intervention discrétionnaire et immédiate du ministre de l'Environnement. On demande à ce gouvernement-là d'agir à court terme. Parce que la compréhension qu'on a de ce projet de loi là, sans parler du contenu, c'est qu'avant même qu'il soit effectif, là, il manque un bout, quant à moi. Entre l'avant-projet de loi et le projet de loi qui a été annoncé la semaine passée, je ne sais pas s'il y a eu beaucoup de changements.

2750 C'est sûr que, nous, on constate un plongeon scandaleux à partir des audiences publiques de 96, à partir du Plan québécois et de l'avant-projet de loi. Alors, ces trois étapes-là, tant qu'à nous, sont très préoccupantes de savoir comment on va atterrir avec tout ça. Chaque fois qu'il y a une étape, on perd de ce qui semblait déjà quand même assez intéressant au niveau du Plan d'action québécois. Et évidemment, tant qu'aux audiences de 96, il y a déjà une différence entre ces deux-là.

2755 Alors ceci dit, je crois qu'il y a certains éléments qui sont intéressants sur le droit de regard des MRC, la place des citoyens, mais avec les zones grises et les possibilités de remettre les actions et de quelle façon le gouvernement va renvoyer ça aux municipalités, il n'y a pas tellement une très bonne tradition d'accompagner et de faire en sorte que les municipalités puissent agir. Enfin, ça nous préoccupe de savoir quand est-ce que vraiment ça va atterrir et
2760 qu'est-ce qui va rester d'un certain nombre d'idées intéressantes qui cheminaient depuis les audiences publiques.

LE PRÉSIDENT :

2765 Pour ce qui est de votre deuxième recommandation, il y a dans l'assemblée ici quelqu'un qui travaille sur la recherche hydrogéologique. Alors, elle va s'identifier sans doute auprès de vous tantôt.

2770 Beaucoup de gens sont venus nous voir pour nous dire qu'il faut élargir la connaissance. La connaissance de la dynamique hydrogéologique, c'est une chose. Est-ce que ça peut aussi comporter des études de facto sur la qualité de l'eau et les menaces potentielles? Là, je ne sais pas. Il y a un point, là, sur lequel on va aller refaire nos devoirs et revérifier cette dimension-là. Mais, en tout cas, je pense que vous soulevez là une question qui est fort importante et on va la garder dans notre mémoire vive pour aller essayer de fouiller dedans.

2775 Ça va?

M. NORMAND BEAUDET :

2780 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Beaudet.

2785

J'inviterai monsieur Claude Naud, s'il vous plaît.

M. CLAUDE NAUD :

2790

Bonjour, madame, messieurs!

LE PRÉSIDENT :

Bonjour!

2795

M. CLAUDE NAUD :

Je suis un ingénieur civil - je vais d'abord me présenter - qui est à sa retraite depuis cinq ans. J'ai travaillé sur toutes sortes de projets. J'ai été en Afrique. J'ai fait des gros projets comme le Parc olympique, des projets spéciaux comme le ÉOL à Cap-Chat, etc.

2800

J'ai six petits-enfants, tous des garçons. C'est un peu en leur nom que je suis ici, parce que je voudrais qu'ils vivent dans un monde plus propre et plus intelligent que celui dans lequel nous vivons actuellement. Vu l'ampleur du sujet, mon intervention est minime, mais j'ai dit peut-être des choses que vous n'avez pas entendues des autres intervenants et ce, peut-être dans un style un peu différent.

2805

Ma présentation est en deux parties: soit le problème de l'eau à l'échelle mondiale, ce qui implique la possibilité d'exportation de notre eau; deuxièmement, l'utilisation de l'eau au Québec et, en particulier, la réduction du gaspillage. D'abord, parlons du problème de la pénurie à l'échelle mondiale.

2810

Depuis que je m'intéresse à l'eau, j'ai lu plusieurs articles de revues, de journaux, ainsi que les documents que j'ai pu me procurer ici, au mois de mai. J'ai aussi obtenu de l'information de Encyclopédia Britanica sur Internet. J'ai remarqué que dans la plupart de ces documents, on nous informe d'abord que l'eau représente 2/3 de la surface de la terre, que 97.5 de cette eau-là est salé, qu'une grande partie de l'eau douce n'est pas accessible.

2815

Je crois qu'avec l'avancement de la technologie, il n'y a aucune raison pour laquelle nous ne trouvons pas un procédé simple et économique pour désaler l'eau des océans, ce qui ferait qu'à ce moment-là, on n'en aurait plus de problème. L'eau des océans, il y en a partout. Tout le monde est accessible. Ça prendrait juste, pour les gens qui sont en dedans de l'Afrique, ça prendrait un petit pipeline pour l'amener. Ça ne serait rien. Nous avons été sur la lune.

2820

2825 Faut-il croire qu'on ne pourrait pas enlever le sel dans de l'eau salée? Il me semble que ça n'a pas de sens.

2830 Actuellement, ce qu'on diffuse, c'est le mythe que d'enlever le sel dans l'eau salée, c'est très très dispendieux. On me l'a d'ailleurs dit tout à l'heure. Moi, parmi les documents que j'ai reçus sur Internet, il y en a un qui parle d'un contrat qui a été octroyé récemment pour construire, opérer une usine de désalement à Trinidad, pas dans les pays riches en pétrole. La capacité de l'usine serait de 29 millions de gallons par jour. C'est un contrat d'une durée de vingt-deux ans, qui comporte la fourniture de l'eau au prix de 2,67 \$ U.S. au 1 000 gallons U.S., c'est-à-dire à 4,80 \$ canadiens par 1 000 gallons impériaux. Pour des grands débits qui sont nécessaires actuellement, prochainement, et grâce à l'avancement de la technologie, si on y met les sous nécessaires, on devrait facilement réduire ce montant substantiellement.

2840 Là, j'ai quelque chose que j'avais barré ce matin, puis j'ai fait des téléphones et puis là je vais vous le redire. Pour fins de comparaison, j'ai communiqué hier avec un représentant de la Ville de Saint-Laurent sur l'île de Montréal, où on vend l'eau au compteur. Je le sais, j'ai déjà demeuré là. Et le prix de vente est de 1,80 \$ canadien par 1 000 gallons impériaux. Comparé à ce que j'ai dit tantôt, à 4,80 \$, ce n'est pas 100 fois plus, ce n'est pas 20 fois plus, c'est trois fois plus. Puis ils ne sont pas bien bien avancés. Ça fait qu'ils viennent à 1,80 \$, c'est fort probable si on leur donne la chance.

2845 Surtout quand, par exemple, on pense à d'autres industries qui étaient tellement chères que ça n'avait pas d'allure avant. Par exemple, les éoliennes, ça n'avait pas d'allure, on ne peut pas faire ça des éoliennes. Maintenant, on en a 130 dans la Gaspésie. Puis ça a l'air qu'ils produisent de l'énergie à un prix très compétitif dans certaines situations.

2850 Il y a aussi les panneaux voltaïques que moi, j'ai étudiés un peu. Je suis ingénieur de chez Lavalin, moi, puis j'ai travaillé avec Hydro-Québec. Alors, des panneaux voltaïques, il y a dix ans, bien, on ne parle pas de ça, on fait des petites affaires avec ça, des téléphones dans le désert, etc. Mais là, je vois des articles où on fait des panneaux voltaïques à des endroits qui ne sont pas dans le désert du tout, du tout, du tout. L'efficacité est beaucoup plus grande maintenant.

2860 ÉOL, la grande éolienne de Cap-Chat, qui a été mise en opération en 87, est très inefficace. Je le sais, j'étais responsable du montage, je la connais. Par ailleurs, il y en a 130 qui sont très efficaces. Ça, c'est de 87 à aujourd'hui. Ce n'est pas deux siècles, ça.

Tout ce que je viens dire dans ma partie numéro 1 me permet de dire qu'il n'y a aucune raison qui puisse justifier l'exportation de notre eau.

2865 Parlons maintenant de l'eau au Québec. En raison de l'abondance apparente de l'eau ici, nous la surutilisons au lieu de l'utiliser. D'ailleurs, on est une société de surconsommation et non une société de consommation. Il faut enlever le «sur» de toutes ces choses-là. Le gaspillage est partout.

2870 Voici quelques exemples, que vous connaissez sans doute mais je vous les rappelle toujours. Nos systèmes d'aqueduc qui fuient à 30 % qu'on dit, il y a probablement certains systèmes qui fuient à 90 %, il y en a d'autres à 10 %, mais vu que la réparation coûte cher en dollars et ne rapporte pas beaucoup en votes, bien, nos élus sont très très lents à prendre action.

2875 Un autre petit exemple, l'arrosage des terrains de golf, ça doit être effrayant. Je n'ai pas d'exemple à vous donner, vous avez dû en avoir, où la nappe phréatique descend à cause d'un... bon, alors, les golfs doivent descendre les nappes phréatiques. Puis ça, ça va causer des dépenses, puis après ça des pénuries. On n'y pense pas. Ça, c'est du court terme. Les solutions, ce serait simple. Moi, quand je les vois arroser avec des arrosoirs qui lancent l'eau à 2880 100 mètres, puis en s'en allant, elle s'évapore, puis il en reste 40 % à l'autre bout, ça n'a pas de sens. On pourrait mettre des petits arrosoirs plus rapprochés, arroser la nuit. Je ne sais pas, il y a beaucoup de choses qu'on peut faire.

2885 Puis l'autre chose aussi, par exemple, il se dépense beaucoup d'eau sur les greens, les verts des golfs. Mais c'est drôle, mais on a réussi à faire jouer les joueurs de baseball sur du gazon synthétique. Pourquoi nos verts de golf ne seraient pas en terrain synthétique? D'abord, ce serait beaucoup plus facile d'entretien puis la boule roulerait toujours bien droite.

2890 Troisièmement, dans l'agriculture maraîchère, la culture maraîchère, je pense bien que l'arrosage aussi, encore une fois, on garroche l'eau. Dans un article qu'il y avait dans La Presse de samedi dernier, il y avait un spécialiste qui disait qu'à l'échelle mondiale, l'agriculture utilise 70 % de l'eau consommée et que plus de la moitié de cette eau ne se rend pas au peloton de racines auquel elle est destinée. Elle s'en va en évaporation, en toutes sortes de choses excepté... Quand je parle d'intelligence, c'est tout ça.

2895 Quatrièmement, la plupart des industries utilisant en grande quantité de l'eau devraient faire étudier leur procédé en vue de réduire leur consommation. Puis comme c'est arrivé dans beaucoup de choses, elles seraient probablement étonnées des économies en dollars qui en résulteraient par rapport au coût de ces études-là.

2900 Par exemple, une des solutions à la surutilisation, c'est la réutilisation. Très souvent, une usine prend de l'eau ici, elle s'en sert puis elle la jette là. Elle aurait pu la modifier puis la réutiliser. On a eu ça dans nos lave-autos à un moment donné.

2905 Il y a d'innombrables autres exemples de notre gaspillage. Afin de laisser aux générations futures, qui y ont droit, de l'eau en quantité suffisante et économiquement accessible, il faut faire appliquer les lois et règlements existants surtout et faire de nouvelles lois lorsque c'est nécessaire pour réduire le gaspillage.

2910 Ce qu'il ne faut surtout pas faire, c'est ce que nous avons fait avec la morue et ce que nous sommes en train de faire avec nos forêts. Notre eau, il ne faudrait pas faire la même

chose avec. C'est une mentalité d'utilisation rationnelle des ressources qu'il faut implanter dans le cerveau de chacun des Québécois. On doit considérer la fourniture de l'eau comme un service et non pas comme la vente d'un produit.

2915

Cela dit, l'industrie privée doit être exclue de tout ce qui regarde ce service, le but du privé étant simple, même simpliste: c'est de faire plus de profits, pas faire du profit, mais faire plus de profits, toujours plus de profits, à n'importe quel prix. Ça, c'est ce qu'on appelle le court terme. Dans ces conditions, l'eau serait vendue au plus offrant et non en fonction des besoins.

2920

Des exemples de cela pullulent, dont l'énergie électrique en Angleterre et l'eau dans plusieurs municipalités de France.

2925

J'ai ici un article qui est intéressant - vous êtes sans doute au courant - qui était dans La Gazette, le 12 octobre. Ça ne fait pas longtemps. Je vois que Terre-Neuve, le gouvernement de Terre-Neuve a reçu une application d'une compagnie pour exporter de l'eau en vrac. Puis ils ne savaient pas quoi faire, ça fait qu'ils ont dit: «Tiens, on va passer ça à Ottawa.» Puis ici, ce que je lis aussi, c'est qu'ils ont peur des sanctions possibles par le NAFTA.

2930

Et puis il faut dire que si, au Canada, il y a une province qui donne un permis d'exportation, c'est fini, tout le monde va se servir de cette excuse-là pour donner des permis, ne pas accepter le refus d'un permis, puis d'actionner les gens qui refusent des permis.

LE PRÉSIDENT :

2935

Alors là-dessus, Terre-Neuve a changé d'idée, ils ont décidé de refuser le projet. Et le Québec, de son côté, a annoncé une loi qui interdit l'exportation.

M. CLAUDE NAUD :

2940

J'espère qu'elle va passer. J'espère qu'elle va durer surtout. Parce que très souvent, on passe des lois pour satisfaire les gens, mais trois mois après ou quatre mois, tout à coup on revient par en arrière. On connaît un petit peu ça.

2945

Je vous remercie de votre attention et je souhaite que vos recommandations prévoient des solutions visant le long terme, soit l'avenir de mes petits-enfants et des leurs, ainsi que les petits-enfants de mes petits-enfants, etc.

2950

Si vous le désirez, je vous laisserai la copie des documents que j'ai obtenus par Internet. Ça vient d'Encyclopédia Britannica. Alors, c'est très sérieux. C'est juste onze pages. Je pourrai les laisser en arrière, si vous voulez.

2955

Peut-être que je pourrais ajouter ici ce que je disais à une demoiselle à l'heure du café. Vous avez parlé de déchets. Ce n'est pas directement impliqué, mais on parle de la nappe phréatique. C'est qu'on dit toujours qu'il y a trois «R» dans les déchets: la réduction, le recyclage et la réutilisation. Moi, je n'entends parler, dans toutes les commissions, puis dans

les journaux, puis tout ça, que des deux derniers. On ne sait pas quoi faire avec nos déchets. On les transfère, on les réutilise ou on les recycle. C'est de ça qu'on parle dans notre société. On ne parle pas du premier. Alors que si on parlait rien que du premier, puis qu'on ne parlait jamais des deux autres, on n'en aurait plus de déchets.

2960

Moi, la solution à tout ça, c'est de ne pas les ramasser chez nous. Moi, si je les laissais dehors puis vous ne les ramassiez pas, je vais trouver, moi, c'est drôle comme je vais être ingénieux, je vais composter, je vais faire toutes sortes d'affaires pour pas que... mais là, ce n'est pas ça, on ramasse, on recycle, puis on réutilise. Ça fait que quelqu'un qui en fait, puis il en fait, puis il en fait, il n'y a rien là, ils sont capables de s'en débarrasser. Ça fait qu'ils en font de plus en plus.

2965

Alors, c'est l'inverse. Moi, le premier «R», c'est un immense «R». Les deux autres «R», c'est des petits «r». Dans la réduction, par exemple, il y a le suremballage. Il y a les journaux, les journaux, les journaux.

2970

LE PRÉSIDENT :

Si vous permettez, on va se contenter de l'eau. C'est correct?

2975

M. CLAUDE NAUD :

Oui, oui, d'accord.

2980

LE PRÉSIDENT :

Merci. Alors, d'abord merci de votre témoignage. C'est rare que quelqu'un vient nous voir en disant: «J'ai travaillé au projet ÉOL. J'ai travaillé au stade olympique.»

2985

Deux, trois affaires d'information que je peux vous donner. Dans le désalement, à propos du désalement, une des choses qui a été discutée à l'audience, et le ministère, il me semble que c'est du Commerce, est venu nous dire d'une manière très claire que le désalement coûte moins cher que le transport par bateau, de deux à trois fois moins cher. Par ailleurs, ce n'est pas sans impact les problèmes du désalement, à cause notamment du sel résiduel qui pose des problèmes dans la littérature, dans ce qu'on a lu.

2990

Sur l'économie d'eau dans le monde de l'agriculture, effectivement autant qu'on peut voir, 70 % de l'eau dans le monde est utilisé à des fins agricoles, surtout pour l'irrigation. Là, il y a beaucoup de recherche sur les prochaines technologies d'irrigation pour qu'elles soient moins consommatrices d'eau. Vous avez évoqué le grand jet d'eau qui s'évapore en se rendant. Alors, évidemment, il y a d'autres méthodes d'irrigation qui sont en train de se faire.

2995

Revenons maintenant donc à vos deux suggestions. La réduction de la consommation d'eau, où est-ce que vous la voyez principalement?

3000

M. CLAUDE NAUD :

3005

Bien, disons que moi, depuis que je suis à ma pension, je mange moins de viande. Puis je lis que ça prend - je ne sais pas combien ça prend de litres - je pense que c'est 400 litres par kilogramme de viande. Ça prend 400 litres d'eau pour faire pousser l'alimentation de l'animal, puis après ça pour faire boire l'animal. Je ne sais pas si quelqu'un vous l'a dit, mais c'est un nombre incroyable de litres que ça prend pour 1 kilo. Quand j'ai un steak dans mon assiette, il y a un baril d'eau qui a été utilisé pour le mettre là, alors que quand je prends une carotte, si ça a été bien arrosé, il y a beaucoup beaucoup beaucoup moins d'eau.

3010

3015

Puis nous autres, au Québec, je pense qu'on mange beaucoup de viande pour une seule raison, c'est qu'on... bien, oui, parce qu'on n'était pas riche puis on n'avait pas les moyens d'acheter de la viande. Je pense qu'il y a beaucoup de Québécois, dans leur jeunesse, ne mangeaient pas de viande parce qu'ils n'étaient pas assez riches. Puis quand ils sont devenus plus riches, bien, ils ont dit: «Moi, je vais manger comme les riches. Je mange de la viande.» C'est la raison. Parce que la viande n'est pas utile, c'est même nuisible dans l'alimentation.

3020

Alors réduire ça, je ne sais pas comment, par exemple. Passer une loi pour interdire la viande dans votre assiette, ce serait une drôle de chose, mais il faudrait que ce soit...

3025

LE PRÉSIDENT :

Oui, vous auriez de la difficulté.

M. CLAUDE NAUD :

3030 Non, mais à très long terme, on pourrait passer des lois sur le bétail, qui ferait que ça diminuerait tranquillement. Puis peut-être dire aux enfants comment manger, puis leur apprendre que la viande, ce n'est pas bon. Ça, c'est une grosse réduction, ça, quand vous y pensez, à 300 litres du kilo.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

3035 Moi, monsieur le président, je vais me contenter de parier avec monsieur Naud que tous les golfeurs du Québec vont préférer jouer sur du gazon jaune que sur du gazon en plastique.

M. CLAUDE NAUD :

3040 Bien, les joueurs de baseball... moi, j'étais au parc olympique quand on a changé le gazon, qui était du gazon qui était là pour le concours hippique, puis on a changé ça pour du gazon synthétique. C'était: «Ça ne se peut pas.» Bien, oui, ça s'est pu. Puis d'abord, il serait beaucoup plus beau. On pourrait commencer pour un ou deux trous. Les gens aimeraient tellement ça, qu'il y en aurait dix-huit à un moment donné.

3045

LE PRÉSIDENT :

Ça va. Alors, merci.

3050

M. CLAUDE NAUD :

Ça fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

3055

C'est gentil à vous d'être venu nous rencontrer, monsieur Naud.

3060 Alors, la procédure prévoit qu'il puisse y avoir un droit de rectification. Est-ce qu'il y a des gens qui veulent user du droit de rectification? Est-ce qu'il y a eu des inexactitudes dans les interventions? Ça va?

Alors, merci beaucoup. Nous recommençons à 19 h 30. Je pense qu'il y a cinq mémoires qui sont prévus ce soir. Alors à tantôt, merci.

3065

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifiée sous mon serment
d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes
sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé:

LISE MAISONNEUVE, s.o.